

## PROJET D'ACCELERATEUR DE PARTICULES VERBATIM - COMPTE RENDU INTEGRAL

### Réunion d'ouverture à Archamps, jeudi 04 juin 2026

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	<b>Centre de Convention by ArchParc</b> Salle de Conférence, 480 rue Richard Gurley Drex, 74160 Archamps
<b>PARTICIPANTS :</b>	155 participants et 80 en ligne
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	18h05 à 21h03

---

#### **Commission nationale du débat public (CNDP) :**

M. Marc PAPINUTTI - Président CNDP

#### **Commission particulière du débat public (CPDP) :**

M. David CHEVALLIER – Président de la CPDP

Mme Claire BOUTELOUP – Membre de la CPDP

Mme Dominique SIMON - Membre de la CPDP

#### **Intervenants**

Mme Sofia ALIAMET - Animatrice en ligne – WDPE

Mme Elisa ALAMEDA – Animatrice en ligne - WDPE

Mme Ursula BASSLER – CERN

M. Antoine CHARDONNY - Animateur en ligne – WDPE

M. Nolan HUANT - Groupe Citoyen Jeunes

Mme Camille LANSARD - Groupe Citoyen Jeunes

M Yann LECHEVIN – CERN

M. Arnaud MARSOLLIER – CERN

M. Gilles OBRECHT - RTE

M. Stéphane VALLIET - Préfecture de région

Auvergne-Rhône-Alpes

M. Frédéric VORMUS - Opinions publiques

## **M. David CHEVALLIER – Président de la CPDP**

Bonsoir à toutes et à tous. On va donc démarrer cette première réunion publique du débat public sur le projet d'accélérateur de particules du CERN. On démarre une période de débat qui a commencé avec l'ouverture du site internet le 2 juin et qui va se terminer le 1<sup>er</sup> octobre. On prendra le temps dans la soirée et tout au long du débat pour vous rappeler toutes les modalités qui vous permettent de poser vos questions pour avoir de l'information ou de donner votre avis, votre opinion, que ce soit sur Internet ou dans des temps de rencontres que vous ferez avec nous, équipe du débat. J'appelle d'ailleurs l'équipe du débat à me rejoindre, s'il vous plaît, pour que vous puissiez voir les visages de l'équipe du débat. Sans plus tarder, je passe la parole à Marc Papinutti, président de la Commission nationale du débat public.

## **M. Marc PAPINUTTI – Président de la CNDP**

Bonsoir à toutes et tous. Merci d'être là. Je vais essayer de vous faire une présentation très courte de la Commission nationale du débat public, la CNDP. C'est une autorité administrative dite indépendante qui est chargée de garantir le droit à l'information - c'est pour ça que vous êtes là - et à la participation de toutes les personnes aux décisions qui concernent l'environnement. C'est un moment important d'avoir le début d'un débat public de cette nature, mais je voulais vous rappeler tout d'abord qu'un débat public, ce n'est pas un référendum ou des sondages. C'est pour rendre compte de l'ensemble des positions exprimées par les uns et les autres.

Transparent suivant... Les missions de la CNDP, c'est organiser des débats et des concertations sur des projets à fort impact environnemental ou socio-économique, apporter une expertise sur les questions de la participation du public, émettre des avis et recommandations pour développer la participation du public. Nous avons six principes que l'ensemble de l'équipe assurera. Ils seront assez simples. D'abord, nous sommes indépendants, indépendants des gouvernements, des États, des parties prenantes. Nous sommes neutres, c'est-à-dire que le sujet, nous ne donnons pas d'avis sur les sujets que nous allons aborder. Nous sommes transparents pour que le travail puisse être le plus propre possible et que vis-à-vis de tout ce qui peut être dit, les choses remontent.

Nous préférons l'argumentation à l'opposition basique, c'est-à-dire que l'approche qualitative, l'expression, sera le plus important de votre part à tous. Et ce n'est pas le quantitatif qui va compter, c'est bien la qualité des contributions. Nous cherchons l'égalité de traitement, c'est-à-dire que chacun et chacune a le même droit d'expression, a le même poids dans son expression. Et puis, le sixième principe, c'est l'inclusion, c'est-à-dire d'atteindre les publics les plus inaccessibles, mais aussi les jeunes, mais aussi des publics pas habitués à s'exprimer...

Je vais préciser pourquoi ce débat. Je croyais que c'était toi qui le faisais, mais je le fais moi... Pourquoi ce débat ? Nous avons été co-saisis par le CERN - le CERN, que vous connaissez et qui se présentera tout à l'heure - et par RTE, parce qu'il y a un réseau à connecter pour le futur collisionneur circulaire. Et selon RTE, c'est pour la partie raccordement électrique. C'est un très gros projet qui est à la fois dans l'Ain, dans la Haute-Savoie, dans la partie française et dans le canton de Genève, en Suisse. Nous avons estimé, la Commission, que ce projet - et vous le verrez tout à l'heure dans la présentation - présente des impacts significatifs sur l'environnement, des enjeux nationaux d'aménagement du territoire. Donc, nous avons décidé d'organiser un débat public du 2 juin au 1<sup>er</sup> octobre.

Ça veut dire que le débat public, c'est-à-dire que nous avons pris la main sur l'organisation de tout ce qui va être présenté. L'intérêt du débat public, différent de la concertation, c'est d'avoir une équipe pluridisciplinaire, qui va vous être présentée, qui est parfaitement compétente pour organiser, animer et rechercher l'ensemble des six principes que je vous ai montrés tout à l'heure. Voilà ce que je devais dire, je pense, en préalable, à moins qu'il y ait encore un petit transparent... Je laisse la parole au Président...

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

C'est mon tour. Merci beaucoup Marc. Et effectivement, pour préciser un petit peu les éléments que vient de présenter Marc Papinutti, de quoi on va débattre sur les quatre mois qui ont commencé depuis le 2 juin.

Le temps d'un débat, il est posé dans le cadre du Code de l'environnement autour de la capacité à discuter de l'opportunité du projet, comprise au sens de : Est-ce qu'on fait ou est-ce qu'on ne fait pas ce projet ? C'est comme ça qu'il est entendu dans le sens de la loi, l'opportunité. Une présentation des objectifs du projet, pourquoi on ferait ce projet ? Une présentation des caractéristiques principales, à quoi ressemblerait ce projet ? Et puis l'évocation des enjeux socio-économiques, des impacts significatifs sur l'environnement ainsi que sur l'aménagement du territoire. Vous le verrez dans les différentes modalités qu'on a proposées, ainsi que dans l'organisation du site internet, ces éléments-là ressortent fortement.

Mais il y a aussi l'importance de traiter des solutions alternatives. Il y aura d'ailleurs un webinaire qui sera consacré aux alternatives telles qu'elles ont été proposées par le CERN, dont un certain nombre sont présentées dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi d'autres qui pourraient émerger dans le temps du débat public. Ça peut être le cas dans certains débats. Il y a des propositions d'alternatives qui émergent et qui sont étudiées et qui font partie du compte rendu que nous, nous rédigerons à la fin. Et également l'absence de mise en œuvre du projet. Si le projet ne paraît pas opportun, c'est donc qu'il n'y a pas de mise en œuvre du projet. Que se passe-t-il dans ce cas-là ?

Voilà le champ dans lequel on va se situer sur ces quatre mois de débat. Vous voyez que c'est un champ qui est très large et qui me paraît aussi très intéressant. Qu'est-ce qu'on en a fait après une étude du dossier de la part de l'équipe du débat et puis de nombreux entretiens préalables qu'on a pu faire auprès des acteurs ? Vous le verrez dans la diapo suivante, puisque d'abord, je vais vous rappeler le calendrier de ce débat. Le 5 novembre 2025, la Commission nationale du débat public s'est réunie, a lu le dossier de saisine du CERN et de RTE, qui sont tous les deux co-porteurs de la saisine, et a admis qu'il était opportun de faire un débat public. Ensuite, il y a eu une nomination de l'équipe du débat. On est une dizaine de personnes, six membres d'une commission particulière du débat public, appuyés par quatre secrétaires généraux - un certain nombre de personnes dans la salle nous ont déjà croisés - pour organiser un débat public qui a donc commencé le 2 juin et qui se terminera le 1<sup>er</sup> octobre.

Une fois que le débat est terminé, on rédige un compte rendu. On doit le rendre avant le 1<sup>er</sup> décembre. Donc, au 1<sup>er</sup> décembre, on rendra public le compte rendu qui détaillera l'ensemble des avis, comme l'a dit Marc Papinutti. On n'est pas ici sur un exercice quantitatif, on n'est pas sur un référendum, mais on est sur : donner une visibilité à l'ensemble des expressions, mais également l'ensemble des questions qui ont été posées dans ce temps de débat. Suite à cette présentation, la maîtrise d'ouvrage, donc le CERN et RTE, auront trois mois pour faire leur réponse. Cette réponse, elle sera une réponse aux recommandations que nous, on aura faites au regard du droit de la participation. Insister sur tel élément d'information qui manque, par exemple, penser à des modalités qui sont adaptées pour ce projet-là dans le cadre d'une concertation continue et rendra aussi une réponse sur : est-ce que ce projet se poursuit ou pas ?

Ça, c'est vraiment à la main du CERN et de RTE qui vont nous indiquer avant début mars 2027, au plus tard début mars 2027, s'ils poursuivent le projet ou s'ils l'arrêtent. S'ils poursuivent le projet, ils nous indiqueront aussi, au regard de la lecture du compte rendu, ce qu'ils ont retenu du débat et qu'est-ce que ça vient modifier dans le projet. Ça peut être plus de prise en compte de l'impact environnemental, un changement des caractéristiques. C'est très souvent comme ça, dans 6 cas sur 10, que ça se passe. La maîtrise d'ouvrage à ce moment-là indique des modifications qui sont parfois importantes dans le projet.

Vous avez nos noms. Dominique, Nicolas, Marion et Claire, et puis on a Véronique qui ne pouvait pas être là ce soir. Voilà l'équipe du débat que vous verrez pendant quatre mois, et puis nos quatre membres de secrétariat général qui se cachent un petit peu... ils lèvent la main. Célia, Sébastien, Zoé, et Magalie qui est quelque part. Voilà pour les présentations.

Dans le temps de préparation de ce débat public, comme vous l'avez vu, entre novembre et Aujourd'hui, on a fait nombre de rencontres et on a lu aussi beaucoup de choses pour identifier les thématiques qui vont rentrer dans le débat et qui sont en lien avec ce que je vous ai présenté de l'article de loi. On a retenu quatre grandes familles de questions. C'est des familles de questions pour rentrer dans le débat et parce que c'est des choses qui paraissent

importantes sur le territoire et auprès des personnes qu'on a rencontrées, ça ne veut pas dire que d'autres questions ne vont pas émerger dans le temps du débat par les échanges qu'on va avoir. En tous les cas, on démarre avec ça, une famille de questions qu'on a appelée « Science et société », qui traitera aussi de l'opportunité et des alternatives, et qui se pose la question de l'objectif du projet et de son partage avec les citoyens et les citoyennes. À quel moment s'est présenté, à quel moment on demande leur avis aux citoyens... Ça, c'est des thématiques qu'on va avoir, notamment sur le mois de juin. Ensuite, une thématique qui va s'intéresser aux caractéristiques du projet, intégrant comment la décision est prise, le coût, les financements, combien coûte ce projet, en distinguant la phase de travaux, la phase de fonctionnement, mais aussi les deux projets qui sont présentés dans le cadre du DMO, le projet de FCC-ee, qui chronologiquement vient avant, et puis le projet de FCC hh. On commence à rentrer un petit peu dans le sujet et le CERN nous en dira plus, dont il est - comme je l'ai compris, mais vous nous le direz mieux - moins certain qu'il ait lieu, mais qui est quand même présenté dans le temps de ce débat.

On abordera effectivement la question de la gouvernance puisqu'on est sur une organisation internationale. Comment ça se passe la décision avec autant d'États membres ? Comment ça se passe entre les deux états hôtes ? Puisque vous le savez, le projet est pour l'essentiel en France, mais il est aussi sur la Suisse. Et toutes ces questions, effectivement, de coûts et de bénéfiques.

Les impacts et les effets socio-économiques et l'aménagement du territoire. Quels impacts pourra avoir ce projet sur l'économie locale, sur l'emploi, quels effets il aurait sur le logement, sur la mobilité d'une manière générale, sur l'aménagement du territoire, sur les services publics, l'impact sur le foncier, sur les activités agricoles, notamment. On aura des modalités spécifiques et on a travaillé avec un certain nombre d'acteurs pour pouvoir présenter soit des réunions publiques, soit des visites de terrain qui permettront de traiter ces questions.

Et puis, les effets... les impacts, environnementaux, en distinguant la phase de chantier de la phase de fonctionnement. Si le projet avait lieu, quel impact il aurait sur les sous-sols, sur les nappes phréatiques, les équilibres hydrogéologiques ? Quel risque aussi sur les usages de l'eau ? Quel partage de

l'eau aussi en termes de quantité, en termes de qualité ? Quel volume de matériaux excavés ? qui est une préoccupation qui est remontée fortement dans les entretiens préalables. Quelle nature ? Comment ils seraient revalorisés ou ils seraient stockés ? de manière intermédiaire, définitive ? quels impacts sur les milieux naturels, la biodiversité ? et puis le bilan carbone global du projet.

Donc, sur tous ces éléments, le CERN, des experts viendront apporter des informations et d'autres experts, les associations, viendront également apporter leurs informations ou leurs points de vue. Il est temps pour moi de passer la parole à Frédéric Vormus pour présenter la concertation suisse qui se déroule à peu près au même moment que nous et avec des événements en commun. C'est à vous.

## **M. Frédéric VORMUS – Opinions publiques**

Merci beaucoup David. Bonsoir. Mon nom est Frédéric Vormus. J'organise la concertation du côté suisse, celle-ci. Nous n'avons pas la chance d'avoir un organisme comme la CPDP ou la CNDP. Nous avons dû inventer, si vous voulez, une façon de faire. Celle-ci s'organise de la façon suivante, vous la voyez sur le slide. Il y a un double organisateur, Opinions Publiques, qui est la société que je représente, et État d'esprit, qui est une société française basée à Paris. On s'est volontairement unis parce qu'il était nécessaire de comprendre aussi comment fonctionnait la CPDP et c'est ce que fait État d'esprit.

Pour ce faire, nous avons trois instances. Une première instance territoriale de suivi qui est représentée par le Canton de Genève ainsi que la Confédération suisse et le CERN, qui accompagne la démarche, qui veille à la qualité du processus, mais qui ne décide en tout cas pas du projet. Ensuite, pour veiller à l'indépendance de cette concertation, nous avons nommé deux experts neutres, un nom qui vous êtes peut-être connu, Dominique Bourg, qui est un professeur de philosophie, qui est un spécialiste aussi de la concertation publique puisqu'il l'a enseignée et qui incarne, si vous voulez, plutôt une dimension écologique de la chose. Pour contrebalancer, vous savez qu'en Suisse, on aime beaucoup les consensus et les équilibres, nous avons demandé à Chantal Balet, qui est l'ancienne directrice d'Économie Suisse, pour faire

simple, l'équivalent des patrons, donc plutôt une tendance de droite. Comme ça, nous avons décidé que s'il y avait un homme de gauche et une femme de droite, on pouvait arriver à un possible équilibre.

Eux, si vous voulez, c'est l'éthique. Ils vont veiller à ce que le processus soit neutre, qu'il soit de qualité et ils vont participer à la rédaction du rapport final, exactement comme vous l'a expliqué David auparavant. Et vous avez une troisième instance qui est un évaluateur continu qui, lui, va aussi suivre le processus au fil de l'eau. Donc, tout le temps faire des remarques s'il lui paraît que ça ne correspond pas ou que ça ne va pas dans la bonne direction.

Comment nous avons voulu fonctionner ? Nous, nous allons faire ça en trois phases. Une première phase qui nous paraissait essentielle, c'est de mettre les gens à hauteur. Il y a des gens qui n'ont aucune connaissance de ce projet, d'autres qui le connaissent très bien. Pour que la participation soit de qualité, il nous a semblé essentiel que tout le monde soit à niveau. Donc, une première phase qui court jusqu'à la mi-juin où on explique, où on distribue, où on donne du sens à ce projet. Il y aura une deuxième partie qui va aborder les impacts concrets, les controverses avec... Je ne vais pas entrer dans les détails vraiment de la concertation. On m'a donné deux minutes pour le faire, mais avec des ateliers, avec des « rencontres flash » dans la ville avec les gens. Et un troisième temps qui va aller d'août à septembre, où on va travailler justement sur les parties, les marges du projet, qu'est-ce qu'on peut vraiment changer, qu'est-ce qui est possible d'être adapté, etc.. Juste, j'ai oublié de vous signaler que nous avons commencé un tout petit peu avant. Nous avons commencé le 18 mai. Nous sommes suisses. Nous avons besoin de plus de temps pour faire la même chose que le font les Français. Donc, nous avons commencé le 18 mai, nous allons finir un jour plus tôt, nous allons finir le 1<sup>er</sup> octobre.

Et voilà à peu près le déroulé des choses qu'on va faire. Ça va être dans la troisième slide... David, merci beaucoup. Là, vous avez une liste plus ou de ce que nous allons faire. Il y a déjà eu la réunion publique, il y a eu des visites. Nous allons nous rendre du 24 au 28 juin sur différents lieux de rencontres en Suisse, donc des marchés, des lieux où les Genevois vont. Éclairage des controverses où ça permettra aux différentes instances de discuter sur les matériaux excavés et le « pourquoi et ici » du CERN. Il y aura des permanences autour -

nous n'avons qu'un site de surface - donc à côté du village dans lequel il pourrait y avoir le site de surface, donc il y aura une permanence publique. Nous allons organiser et normalement, et c'est une grande joie qu'on vit avec la CPDP, une réunion publique autour de l'eau, franco-suisse, parce qu'on a estimé que l'eau n'avait pas vraiment de frontière, donc il était nécessaire de le faire des deux côtés. Et puis des webinaires, des visites de terrain. Qu'est-ce qu'on vous propose encore ? Un atelier de la relève pour des jeunes et une réunion publique de clôture. Je crois que j'ai réussi l'exploit de le faire en moins de deux minutes. C'était ça, David, n'est-ce pas ? Parfait. Merci beaucoup, David.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci à vous, Frédéric. Et effectivement, avec des événements co-organisés avec vous et un rendu qui se fera au même moment. Il est temps de faire des choses que je n'ai pas faites au début. Rappeler que pour les personnes qui ne veulent pas être filmées, les tables sont sur le fond de ce côté. Et puis, saluer les personnes qui sont sur Internet. Je ne sais pas si on peut avoir un petit contact avec Sofia qui gère la salle. Vous le savez, ça va être le principe sur toutes les réunions. À chaque fois, bien sûr, privilégier la présence en salle, mais si pour plein de raisons, parce que vous êtes loin, vous n'avez pas le temps de rejoindre la salle, etc., vous souhaitez participer à la réunion en direct, vous pourrez toujours le faire. Cette fois-ci, c'est sur *Zoom*. Souvent, ce sera sur *YouTube*. Sofia, je te laisse la parole pour nous dire combien de personnes vous êtes.

### **Mme Sofia ALIAMET – Animatrice en ligne – WDPE**

Oui, David, bonsoir et bonsoir à toutes et à tous. On est environ 80 personnes connectées ce soir sur *Zoom*. De la même manière que vous, on va avoir aussi un temps d'échanges en groupe et on vous entend parfaitement.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

C'est parfait. Oui, voilà, tu commences à dévoiler effectivement ce qu'on va avoir pour la suite. Dans le temps de cette soirée, ce qu'on va faire, c'est d'abord, ça nous semble important, une présentation du projet par le CERN et par RTE.

On va leur donner 15 minutes pour faire cette présentation, pour avoir les premiers éléments d'information. Ensuite, on va donner à voir deux éléments qui ont déjà commencé suite à la publication du dossier de la maîtrise d'ouvrage, donc le dossier de présentation du projet, qui est en ligne sur le site internet depuis le 11 mai. 17 acteurs ont bien voulu répondre présent à notre demande qui était de faire une contribution sur le cahier d'acteurs, c'est-à-dire de dire ce qu'ils avaient appris grâce à ce cahier d'acteurs, ce qui leur avait manqué, ce qui pouvait paraître difficile à comprendre pour une personne qui ne connaissait pas le dossier. On aura un premier retour et vous pouvez trouver les 17 cahiers en consultation juste à l'extérieur et vous les avez sur le site internet. Il y aura une présentation du Groupe Citoyen Jeunes qu'on vous présentera tout à l'heure. Un groupe qui s'est déjà réuni samedi dernier et dont on a des représentants ce soir.

Vous voyez qu'on est organisé en tables. C'est pour faire un travail d'arpentage. On vous expliquera ce que c'est, mais c'est pour mettre le nez dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage. Pour faire, on vous posera exactement les mêmes questions qu'on a posées aux acteurs. Qu'est-ce que vous avez appris dans ce dossier ? Qu'est-ce qui vous manquerait ? Et qu'est-ce que vous trouvez clair, clair ou pas clair ? Mais on vous expliquera tout ça plus tard.

Et puis ensuite, on aura un temps d'échanges autour de la gouvernance du CERN et du processus de décision. Comment ça se décide, ce projet ? Ça nous semble important de démarrer par cette question, de clarifier cette question, avant d'avoir non seulement une conclusion, mais aussi un cocktail qui sera sur l'espace extérieur. Sans plus tarder, j'appelle Yann Lechevin, je crois que du côté du CERN, et Gilles Obrecht pour RTE. Pour votre présentation. Je vous laisse le micro.

## **M. Yann LECHEVIN - CERN**

Bonsoir.... Ça fonctionne ? C'est le bouton vert... Bonsoir. Bonsoir à toutes et à tous. Pas mal de têtes familières et je suis très heureux de vous retrouver à nouveau, des nouvelles têtes également. Je vais essayer d'avoir la mission un peu difficile de porter un peu tout le monde sur un même niveau de compréhension, en tout cas d'éclairage, sur notre projet. Avant de démarrer, je

tiens à vous transmettre les salutations de Marc Thomson, le directeur général du CERN, qui a fait son possible pour être présent ce soir, mais n'a pas réussi. Il essaiera de voir s'il peut joindre à nous dans d'autres moments, mais il vous salue. Me concernant, moi, je m'appelle Yann Lechevin, je travaille au CERN et notamment sur les questions du futur collisionneur circulaire. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer plusieurs d'entre vous sur les sujets de préparation, sur ce sujet-là. Si vous voulez dire un mot...

### **M. Gilles OBRECHT - RTE**

Bonsoir à tout le monde. Gilles Obrecht, du réseau de transport d'électricité.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Je peux juste me permettre... si les personnes du CERN qui vont participer au débat public durant ces quatre mois peuvent se lever pour qu'on voit vos visages. Vous pouvez peut-être les présenter rapidement.

### **M. Yann LECHEVIN- CERN**

Oui, ça va être ... je dépasse un peu. Là, il y a Ursula Bassler, qui est la Directrice des relations extérieures du CERN, qui va également nous parler de la gouvernance après, qui vous verrez très régulièrement. Antoine Mayoux, qui est un ingénieur génie civil sur le projet et qui porte les sujets territoriaux. Ensuite, on a Mattis Kennouche, qui travaille à mes côtés sur l'engagement avec le public et Arnaud Marsollier qui est le porte-parole du CERN dans sa globalité. Vous serez amenés à nous voir très régulièrement et on aura l'occasion d'échanger.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci. Je vous laisse vous présenter.

## M. Yann LECHEVIN- CERN

Certains disent qu'un petit film remplace un très long discours, donc je vous épanne un très long discours avec un petit film.

### *Film de présentation*

*Fondé en 1954, le CERN est le premier laboratoire mondial de physique des particules. Situé sur la frontière franco-suisse, l'organisation explore les secrets de l'univers et la structure de la matière. Cette organisation intergouvernementale constitue un point de rencontre unique pour les chercheurs et chercheuses du monde entier. Pour ses missions en recherche fondamentale, le CERN met à disposition de milliers de scientifiques un complexe d'accélérateurs de particules, des installations qui portent des faisceaux de matière à des énergies élevées. Par ailleurs, ces technologies permettent des applications directes dans d'autres domaines comme le traitement du cancer par thérapie par particule ou l'analyse d'œuvres d'art, notamment grâce à des technologies comme l'accélérateur Aglaé du Grand Louvre.*

*Le dernier accélérateur conçu au CERN et le plus grand du monde est le grand collisionneur de hadrons, le LHC. Mis en service en 2008, il s'étend sous la périphérie de Genève et le pays de Gex. Cet anneau souterrain de 27 kilomètres de circonférence a conduit à des découvertes majeures, dont celle, en 2012, du boson de Higgs, qui explique pourquoi certaines particules élémentaires possèdent une masse et donc comment se forme la matière. Toutefois, le LHC arrivera au terme de sa mission scientifique à l'horizon 2040.*

*Les scientifiques estiment que le LHC actuel ne permet pas encore d'étudier certaines propriétés extrêmement fines avec la précision ultime recherchée. Pour répondre aux nouvelles questions qui ont émergé en physique des particules, le CERN étudie une machine plus puissante, le futur collisionneur circulaire. Le scénario retenu privilégie le moindre impact selon le principe : éviter, réduire, compenser. Il concilie excellence scientifique, durabilité et réalisation technique et financière. Ce nouvel accélérateur de particules serait installé dans un tunnel souterrain en forme d'anneau. Situé sous les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, en France, et le canton de Genève, en Suisse, ses principales caractéristiques seraient les suivantes : une structure souterraine de 90,7 kilomètres de circonférence composée de douze*

*cavernes situées entre 180 et 400 mètres de profondeur, un tunnel pour le programme scientifique et huit sites de surface permettant l'accès au tunnel.*

*En prenant en compte l'ensemble des enjeux, dont les enseignements des phases de concertation publiques en France et en Suisse, le Conseil du CERN, composé des États membres dont la France et la Suisse, prendra la décision, au plus tôt en 2028, de poursuivre ou non le FCC. Si le projet se poursuit, la construction débuterait au cours de la décennie 2030 en fonction des autorisations administratives. Le FCC pourrait entrer en service à la fin de la décennie 2040. L'investissement prévu pour le programme s'élève à 15 milliards de francs suisses, soit environ 16 milliards d'euros. Le coût du FCC serait pris en charge par les 25 États membres et les 11 États membres associés du CERN et répartis sur 10 à 15 ans.*

*Pour nourrir sa décision à venir et approfondir les différents enjeux du projet, le CERN, accompagné de RTE pour le raccordement électrique du projet sur la partie française, sollicite votre avis. Participez aux concertations de 2026 pour nourrir les décisions à venir. En Suisse, le dialogue s'adapte aux usages locaux avec le suivi d'une garante indépendante et un garant indépendant, expert et experte. Et en France, la concertation s'inscrit dans le cadre du débat public. Une démarche organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Informez-vous sur le projet et exprimez-vous sur les plateformes dédiées. Rendez-vous sur les sites officiels de la concertation en France et en Suisse.*

## **M. Yann LECHEVIN- CERN**

Ça revient parfaitement... J'espère que tout le monde m'entend bien et qu'en ligne également, vous m'entendez bien. C'est vrai que des fois que le micro, c'est un peu compliqué. Ce que vous avez vu, je vais venir un peu compléter. C'est-à-dire que nous, ce qu'on porte aujourd'hui, c'est l'étude pour la réalisation d'un futur collisionneur circulaire à collision d'électrons-positrons. L'idée, c'est vraiment d'essayer d'aller explorer l'invisible avec une précision extrême. Si je reprends un peu les images que vous voyez au niveau de la fleur, c'est qu'aujourd'hui, les modèles de la physique, les modèles qu'on connaît bien, ils restent avec des contours peut-être flous ou à affiner. La première étape, en tout cas, ce serait d'explorer avec une résolution extrême, avec une très haute précision, en tout cas, ces champs de physique.

Pourquoi est-ce que la précision est importante ? Parce qu'avec le LHC, on fait déjà de la physique. Le LHC va faire l'objet d'une amélioration. Avec le LHC à haute luminosité, donc on va acquérir plus de données. Mais pourquoi il est important d'aller encore plus loin dans la précision ? Parce que cette précision, elle nous permet de mieux comprendre finalement notre univers. Étudier le boson de Higgs, une particule qui a été découverte en 2012, avec une précision qui est inédite, une particule qui a un sujet et un enjeu majeur aujourd'hui dans la physique. Tester les limites aussi de notre compréhension actuelle des différents modèles et chercher, par certaines anomalies, l'existence et les indices d'une nouvelle physique.

Ça permet aussi cette grande précision de répondre à des grandes questions comme justement le boson de Higgs, est-ce que c'est une particule élémentaire, une particule composée ? C'est un sujet, un débat au sein de la communauté qui est fondamentale pour l'avenir de la recherche. Pourquoi la matière domine-t-elle l'antimatière ? À la création de l'univers, la théorie, c'est de dire qu'il y avait autant de matière que d'antimatière, sauf qu'aujourd'hui, on voit la matière, on en est tous faits et l'antimatière, on la mesure, on arrive à la créer, à la générer, mais il y a une asymétrie qui est profonde et c'est quand même quelque chose d'assez troublant. Quelle est la nature de la matière noire ? Parce que cette matière noire, on l'avait appelée noire au sens où on ne la voyait pas, on ne l'observait pas, on ne la comprenait pas, mais elle est présente, on l'observe de façon indirecte. Quelle est sa nature ? Comment elle agit ? Comment ça permet de faire évoluer, en tout cas, le développement de l'univers et donc de notre quotidien ?

Cette précision nous permet d'avoir un projet pour les décennies à venir. C'est une machine d'intérêt mondial pour la collaboration mondiale. Ce n'est pas quelque chose de local en termes de recherche fondamentale et ça permet de conserver aussi au cœur de l'Europe, en tout cas, de l'innovation scientifique en pointe et le leadership en termes de recherche en physique fondamentale des particules.

Ce scénario, ce FCC-ee, quand il a été imaginé au départ, il s'agissait d'un anneau qui faisait une centaine de kilomètres et il a fallu se dire : Comment est-ce qu'on arrive à l'insérer dans un territoire ? Comment est-ce qu'on arrive

à venir le poser en complément d'infrastructures qui existent, de permettre d'avoir les infrastructures actuelles du CERN qui vont servir d'appui et du coup, optimiser ce qu'on a pu faire jusqu'à présent et capitaliser sur les 70 ans d'existence de notre organisation. On a essayé de voir comment le placer avec le scénario le plus équilibré possible, avec un rapport qui est disponible - vous pouvez le consulter à travers le QR code qui est là - qui explique comment, du placement, on est arrivé à un positionnement, à un tel endroit, à une telle position, avec une circonférence qui est précise.

Les chiffres clés qu'on a déjà évoqués, sur lesquels on aura l'occasion de revenir très largement au cours de ces quatre mois. Ce qu'il faut savoir, c'est que le CERN aujourd'hui porte une collaboration pour ce futur collisionneur circulaire. Mais ce n'est pas un projet du CERN, c'est un projet de la communauté mondiale qui contribue, en tout cas, dans tous les travaux de recherche et développement qu'on mène sur ce sujet-là. Aujourd'hui, il y en a 162 instituts de recherche issus de 38 pays qui ont été impliqués dans l'étude de faisabilité qui a permis de voir si cette machine envisagée, en tout cas, paraissait réalisable. La solution proposée, c'est un tunnel qui fait environ 91 kilomètres de circonférence avec quatre sites scientifiques. Ce qu'on appelle les sites scientifiques sont les sites sur lesquels il y aurait des expériences. C'est des sites que vous voyez représentés ici, qu'on appelle le A, le G, le D et le J, qui sont symétriques. Et entre ces sites scientifiques avec des expériences, on va retrouver ce qu'on appelle des sites techniques qui, eux, ont pour but de permettre la construction et l'opération également de la machine.

Et pour accéder à cette infrastructure qui est souterraine, on l'a dit, qui est entre 200 et 400 mètres de profondeur, on a des puits d'accès. Sur les sites scientifiques, vous avez deux puits d'accès, un qui mène dans la caverne scientifique - je vais vous expliquer après ce que c'est rapidement - et un qui va sur la caverne technique. Et puis, sur les sites techniques, vous avez juste une caverne technique, donc un puits d'accès. C'est pour ça qu'on a 12 puits. L'ensemble de cette infrastructure, ce collisionneur, il est nourri depuis un injecteur qui part du site du CERN - que vous voyez qui est en haut - qui est sur le site de Préveessin, qui va venir envoyer des particules dans les deux sens opposés de façon à créer ces deux faisceaux.

Le projet est transfrontalier, monsieur le Président l'a expliqué au départ, aujourd'hui, on est sur un projet qui est un et indivisible, mais qui est sur un territoire qui est vaste. En France, on couvre deux départements, la Haute-Savoie et l'Ain. Et la Suisse, on est sur le canton de Genève et on passe sous le Lac Léman. La répartition des sites sont : deux sites dans l'Ain, un site en Suisse et cinq sites en Haute-Savoie. Vous pouvez voir les communes indiquées qui sont ici. Donc, un projet transfrontalier. 16 milliards d'euros qui regroupent la partie génie civil, infrastructure technique et scientifique pour l'accélérateur du FCC-ee et une contribution aussi aux expériences.

L'objectif, c'est de mettre ce FCC-ee en opération sur la deuxième partie de l'année 2040, aux alentours de 2045. La consommation d'eau qui est une eau de refroidissement, c'est de l'ordre de 1,9 million de mètres cubes par an. Il s'agit d'une consommation moyenne, ça va dépendre du programme de physique. C'est comme pour l'électricité, on parle d'une consommation moyenne sur 5 ans de 1,3 térawattheure par an. Pourquoi ? Parce que suivant le programme de physique qui est basé sur 5 ans, vous avez des années avec plus de consommation, des années avec moins de consommation. Donc, c'est aussi un régulateur.

Le sujet des matériels d'excavation, le volume qui va être excavé, qu'on a modélisé aujourd'hui, correspond à 6,3 millions de mètres cubes de matériaux qui seraient extraits. C'est pour ça qu'on parle de in situ, qui après, une fois à la surface, il y aurait un foisonnement et un tassement qui s'appliqueraient. Et ça représente un poids d'environ un peu moins de 15 millions de tonnes. C'est pareil, c'est sujet à variation en fonction de l'hygrométrie, notamment.

Pour vous donner un peu une vision du terrain, du territoire, en tout cas, sur ce que nous étudions. Vous voyez un peu où sont situés les sites envisagés. Étant donné les contraintes agricoles, urbanistiques, les bassins de vie, l'idée était de sortir au maximum des zones de vie, des zones de village. On se retrouve toujours à la limite avec une autre commune dans des zones plutôt rurales. L'installation, elle est principalement souterraine. Le tunnel 90 kilomètres, il est sous terre et les cavernes également sont sous terre. Mais vous avez en effet huit îlots, huit sites de surface qui sont répartis sur l'ensemble du tracé à huit endroits différents, ce que je vous montrais tout à l'heure. Et là, vous avez un

petit peu un dessin de ce à quoi pourrait correspondre un site de surface, on va dire, expérimental, puisqu'il a deux puits de descente. Donc un qui va vers la galerie d'expérience et l'autre qui va vers la galerie technique. Un site scientifique, ça correspond un petit peu à ça. Vous avez la caverne expérimentale dans lequel il y a un détecteur. Pour ceux qui connaissent le CERN, c'est déjà ce qui est fait aujourd'hui, ce que vous voyez sur l'image de gauche sur la partie bleue, qui ensuite est alimenté et desservi par une galerie technique qui est la galerie grise.

Sur le site technique, par contre, c'est là où on a un peu plus de marge, notamment dans le positionnement, vous avez un site, la caverne technique, qui est souvent décalé de l'axe de la coupe du tunnel, qui se trouve en général élargi à cet endroit puisque c'est là où il y a une interaction physique et technique. Voilà l'intérieur du tunnel. On parle d'un diamètre intérieur de 5,50 mètres, ce qui donne un diamètre creusé qui est environ de 6,50 mètres. Et vous voyez, on a un accélérateur de particules ou un collisionneur avec un gabarit de passage à côté pour pouvoir circuler. Donc, on est bien loin des tunnels routiers. La partie des RTE, je vais la laisser aux experts.

## **M. Gilles OBRECHT - RTE**

Merci. Donc, RTE a été cité plusieurs fois déjà ce soir et vous pouvez vous poser la question : Finalement, RTE, qu'est-ce qu'ils font ici dans ce débat public pour le projet du CERN ? Et d'ailleurs, qui est vraiment RTE ? RTE, tout d'abord, il faut savoir que c'est en France, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, tout simplement. Pour faire simple, on a trois missions principales. Déjà, c'est premièrement, assurer une mission de service public de manière à ce que sur le territoire français, qu'il y ait de l'électricité qui soit toujours disponible avec le même niveau de qualité de fourniture partout, 24 heures sur 24 et toute l'année. Voilà, première mission.

Deuxièmement, on est un acteur principal dans la transition énergétique et on rend cette transition énergétique possible tout simplement en accueillant sur le réseau de transport d'électricité tous les producteurs décarbonés, mais également tous les consommateurs. Et surtout, on renforce le réseau de transport d'électricité de manière à ce que cette transition énergétique soit

possible dans le futur. Enfin, pour finir, on a un rôle important aussi en France sur l'éclairage des décisions qui peuvent être prises par les pouvoirs publics en produisant des rapports sur les questions énergétiques, notamment sur les scénarios, sur le mix énergétique, par exemple.

Voilà pour faire simple, pour présenter RTE. Et sur notre présence aujourd'hui et dans les quatre mois qui vont venir sur le débat public du CERN, tout simplement, on est maître d'ouvrage des raccordements du projet du CERN, donc au réseau de transport d'électricité. Sur la deuxième slide, justement, on explique que nous, RTE, on a été sollicité par le CERN pour raccorder le projet en trois points distincts selon les études de faisabilité d'aujourd'hui. Vous les voyez dessinés en rouge sur la slide en haut à droite. Les trois points sont situés dans l'Ain à Ferney-Voltaire, dans la Haute-Savoie à Etaux et également en Haute-Savoie à Cercier-Marlioz.

Aujourd'hui, Nous sommes au niveau d'études de faisabilité concernant ces raccordements. On ne maîtrise pas avec précision ce qui va être fait, mais ce qui est certain, c'est que pour apporter l'énergie et pour raccorder le futur projet du CERN au réseau transporté d'électricité, il va falloir construire de nouveaux ouvrages électriques. Donc, ce sont des lignes, ce sont des postes électriques. Et justement, le débat public viendra nous renseigner sur les conditions d'insertion environnementale du territoire. Qu'est-ce que le territoire a à dire à RTE sur les capacités à accueillir de nouveaux ouvrages de raccordement de transport d'électricité.

On aura l'occasion, durant les quatre mois, de revenir sur ces sujets-là et de les approfondir au fur et à mesure. Après le débat public, en fonction du choix qui sera fait et de la décision qui sera prise par le CERN, si le CERN confirme sa demande officiellement à RTE, dans ce cas-là, les études vont se préciser et s'ouvrira alors un autre moment de la concertation concernant les ouvrages de transport d'électricité qu'il faudra construire. Toute cette concertation sera faite avec vous, avec le territoire. Elle sera pilotée par le préfet et elle permettra progressivement, en plusieurs étapes, de préciser la consistance des ouvrages à construire, le calendrier, les coûts.

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup. Gilles Obrecht, Yann Lechevin. Merci beaucoup. On va passer à un temps qui nous semble important. On commence à accumuler un petit peu de connaissances sur le projet. Des acteurs qui ont un petit peu d'avance peut-être sur vous, ont fait un retour de contribution sur des questions que vous posez. J'ai juste à ce stade-là, envie de vous poser la question : Qui estime avoir une bonne connaissance du projet ? d'en avoir au moins une connaissance sur les caractéristiques ? Vous pouvez lever la main. Ok, moins d'une moitié de salle. Qui estime n'avoir pas de connaissance ou pas suffisamment ? OK, très bien. J'ai envie de dire bienvenue à ces deux camps-là et à ceux qui sont au milieu. C'est vraiment l'objet de cette première réunion - et ce sera aussi l'objet d'ailleurs des réunions du 9 juin et du 10 juin, le 9 juin à Challex et le 10 juin à Cruseilles - de travailler sur cette meilleure connaissance du projet à partir du dossier de la maîtrise d'ouvrage. Je laisse la parole à Claire, justement, pour faire une synthèse de cette présentation des contributions d'acteurs.

## **Mme Claire BOUTELOUP – Membre de la CPDP**

Merci. Bonjour. Rapidement, on a reçu 17 contributions d'acteurs qui étaient des collectifs ou des organismes. La richesse des choses que vous avez produites ne se retrouve pas complètement dans ce qu'on va vous présenter, donc nous vous invitons à les lire. Ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est les grands sujets et donc un extrait de ce que vous avez produit. Merci beaucoup à tous les auteurs de ces contributions qui nous permettent de démarrer le débat avec vos idées à vous.

Quatorze associations ont écrit des contributions, une commune, un syndicat professionnel et un organisme consulaire. Ça ne représente peut-être pas tout le monde, mais on a une grande richesse de production. Ce sera plus simple que je le fasse, oui... Premier point, vous avez formulé des critiques sur le débat et des suggestions, concernant la participation de manière générale. Première idée, le déséquilibre des forces, c'est-à-dire que certains acteurs regrettent d'avoir eu peu de temps pour lire ce document. Et c'est vrai, vous avez eu moins de 15 jours pour produire ces documents. Un regret sur les dates du débat qui rendrait la participation plus compliquée, en tout cas plus difficile. Troisième

sujet, des questions autour de la plus-value de ce débat. Est-ce que finalement, les choses ne sont pas bouclées d'avance ? J'espère qu'on pourra y revenir, mais c'est vraiment un point très important. Et puis, quatrième sujet sur cette idée-là, l'opportunité du projet est largement questionnée. Est-ce qu'il va servir à quelque chose vraiment ? Est-ce que c'est important de le faire, mais pourquoi ? Si on ne le faisait pas, qu'est-ce qui se passe, etc..

Merci David. Deuxième gros sujet, les éléments d'information présentés dans le dossier du maître d'ouvrage. Ils sont jugés, pour certains, intéressants et pour une large part des auteurs, largement insuffisants aussi. Notamment, certaines informations ne sont pas assez précises. Le projet en soi ne serait pas assez précis pour se prononcer. Des informations sont peu compréhensibles. Il y a des questions de jargon, il manque des schémas. C'est compliqué de comprendre les chiffres sans avoir de comparaison. Et puis, parfois, vous avez aussi identifié des incohérences dans certaines informations d'une page à l'autre. Très important, votre relecture là-dessus également.

Ensuite, il y a quatre thématiques sur lesquelles vous réagissez particulièrement aussi : la faisabilité du projet et sa dimension, notamment. Là, vous dites, c'est encore plus énorme que ce qu'on pensait. Les coûts et les enjeux de financement. Non seulement c'est très cher, par ailleurs, il y a un risque de dépassement qui est soulevé dans plusieurs contributions. Par qui c'est pris en charge tout ça ? Quelle est la part de vos impôts ? Et finalement, est-ce que ce ne serait pas plus intéressant d'imaginer de financer plusieurs projets plutôt qu'un seul sur ce coût-là ?

Les impacts environnementaux et les risques sont un sujet très largement traité. Là, je ne peux pas vous présenter tout ce que vous avez dit. Vous avez balayé le paysage, l'eau, les matériaux, les impacts sur les rejets en termes de rejets atmosphériques. Et puis, par ailleurs, beaucoup de critiques sur la démarche ERC, donc *éviter, réduire, compenser*, qui paraît à plusieurs peu crédible, c'est-à-dire sans doute pas assez présentée lisiblement. Et puis, sur les aspects socio-économiques -ça a déjà été cité tout à l'heure - mais il y avait les questions du foncier, les risques d'expropriation. Et puis, par ailleurs, il y a pas mal de critiques sur : Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres effets à plus large échelle que le projet lui-même ? Par exemple, est-ce qu'il ne faudrait pas

construire d'autres infrastructures plus loin pour soutenir ce projet ? Quels coûts, quels impacts ? Et comment on prend en compte tout ça ? Donc, infrastructures route, de centrales béton, etc..

Je crois que c'est la dernière... Tout un paquet de réflexions également sur la gouvernance. Finalement, dans quelle mesure le CERN est le seul à être concerné par ces questions-là ? Et finalement, est-ce qu'il ne faudrait pas aller demander aussi à d'autres communautés scientifiques ou en tout cas d'autres scientifiques ailleurs ? Quelle serait finalement la place du débat par rapport au mode de décision et comment vont décider les États ? Il y a un sujet aussi sur : Est-ce qu'il n'y aurait pas un risque de conflits transfrontaliers autour des sujets d'entretien de tout ce qui va être construit demain ? Avec aussi la question de la stabilité du monde aujourd'hui. Dernière idée, du coup, quelle est la place des communes et des acteurs locaux dans cette décision qui les concerne tout autant, voire plus, dans certaines contributions ?

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup Claire. Une autre initiative qui a démarré samedi dernier, c'est le Groupe Citoyen. On a une petite diapo pour les présenter, mais on a la chance d'avoir Camille LANSARD et Nolan HUANT qui sont venus pour se présenter eux-mêmes. Je laisse la petite diapo de présentation et on y reviendra après votre propos. Je vous laisse... Je ne sais pas si ce micro fonctionne. Oui, je crois qu'il fonctionne bien. Alors, prends celui-là.

### **Camille LANSARD - Groupe Citoyen Jeunes**

Bonjour tout le monde, moi, je m'appelle Camille LANSARD , j'ai 23 ans.

### **Nolan HUANT - Groupe Citoyen Jeunes**

Bonjour à tous, moi, c'est Nolan HUANT , 18 ans.

### **Camille LANSARD - Groupe Citoyen Jeunes**

Nous faisons partie du Groupe Citoyen Jeunes du CNDP dans le cadre du débat public sur le futur collisionneur circulaire. Ce groupe, il est composé de 29 personnes, 17 hommes et 12 femmes qui ont entre 18 et 28 ans, qui viennent d'horizons divers et variés, principalement, et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

### **Nolan HUANT - Groupe Citoyen Jeunes**

Notre mission à nous, c'est de porter un regard de jeunes citoyens sur un projet scientifique de grande envergure en se posant des questions simples, mais essentielles à la croisée des sciences, de la société et de l'environnement. Nous nous impliquons dans ce projet aujourd'hui, car la science façonne notre avenir de différentes manières via l'énergie, le climat, la technologie ou encore la santé. Un projet comme le futur collisionneur circulaire ramène des certitudes, des incertitudes, mais surtout un engagement public sur des décennies. Ensuite, parce que les choix paient aujourd'hui... excusez-moi... nous impacterons durablement dans le futur, la participation des jeunes est cruciale.

### **Camille LANSARD - Groupe Citoyen Jeunes**

Notre volonté aujourd'hui : on exige de la clarté entre nous de s'écouter les uns les autres, y compris et surtout lorsqu'il y a des avis qui seront contradictoires, afin de nous questionner de manière générale sur tous les aspects que ce projet avance. Nous ne venons pas avec des avis qui sont préconstruits, mais on vient plutôt dans l'optique de faire entendre nos avis, quels qu'ils soient, de manière éclairée, transparente et tournée vers l'intérêt général. Merci.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup à vous, c'est bien. On se voit très bientôt. Il y a un programme de travail qui est quand même assez dense pour vous. On se voit dès lundi soir et puis quelques samedis sur cette période de juillet et d'août avec un rendu d'une contribution sur la première question qu'on a présentée « Sciences et société » qui se fera le 26 août. Merci beaucoup.

On va passer maintenant à un travail sur table. Vous voyez qu'on a commencé à accumuler un petit peu de connaissances du projet. Quelques questionnements qui viennent de l'extérieur. Ce qu'on vous propose maintenant, c'est de vous mettre vous-même au travail avec une technique qui a l'avantage de vous épargner de lire 140 pages, mais d'en connaître quand même le contenu. Vous pourrez toujours lire les 140 pages chez vous tranquillement, mais l'idée, c'est que vous avez sur vos tables un dossier de la maîtrise d'ouvrage avec des petits *post-it* qui délimitent la partie qu'on vous propose de lire. Il y a une répartition dans l'ensemble de la table qui permet d'avoir une lecture complète.

On précise tout de suite que l'ensemble de ce que vous allez nous proposer, nous dire, fera l'objet d'un compte rendu et d'un *ligne à ligne* sur *Excel* et qu'on consacrera quand même un temps important de trois quarts d'heure pour enfin lancer les échanges parce que je suppose que certains, certaines d'entre vous ont envie de pouvoir s'exprimer. Donc, on le fera après ce temps de travail sur tables. Dominique, je te laisse présenter cette méthode.

### **Mme Dominique SIMON – Membre de la CPDP**

Bonsoir. Tu as presque tout dit. On vous invite à prendre le temps entre vous de lire la partie qui vous a été assignée, à votre table. Une fois encore, l'idée, c'est qu'à tous, vous allez couvrir l'ensemble de ce document et que la production globale que vous aurez va nous permettre de récolter, d'une certaine manière, toutes vos remarques, vos manques, ce qui vous manque, ce que vous attendez du débat et les interpellations, les questions que vous pouvez avoir dès maintenant à propos de ce projet.

Vous serez accompagnés comme on le peut, parce qu'on n'est pas aussi nombreux que le nombre de tables, mais par certains d'entre nous, l'équipe du débat, plus des garants de concertation de la région qui nous ont rejoints. Vous serez accompagnés pour répondre à vos questions. S'il vous plaît, Vous allez vous adapter aussi. On a vu qu'il y avait une variété dans la connaissance du dossier. Si vous le connaissez déjà, vous irez plus vite sur certains sujets. Pour vous aider, on vous propose les quatre points de réflexion qui ont été proposés d'ailleurs à ceux qui ont rédigé des cahiers d'observation à propos du dossier.

Donc, ce que vous avez appris, pour vous, ce qui vous manque ou ce qui n'est pas bien clair. Et puis, ce qui vous interpelle vraiment dans ce document et plus généralement dans ce projet. Vous n'êtes pas obligé scolairement de passer par toutes ces étapes. C'est pour vous aider à travailler.

Prenez un temps, organisez-vous comme vous le souhaitez par table en fonction, encore une fois, de la connaissance que vous avez de ce dossier. L'idée, c'est que vous avez 30 minutes. Au bout de ces 30 minutes, une fois que les uns et les autres vous aurez émis toutes ces observations que nous vous demandons d'écrire, désignez, s'il vous plaît, un secrétaire par table. Écrivez toutes vos observations parce que justement, comme l'a dit David, nous récupérerons absolument tout. Ne partez pas avec vos papiers à la fin de la réunion. S'il vous plaît, c'est précieux pour nous, on va les garder et vous les retrouverez d'une manière ou d'une autre sur le site et quelque part dans le compte rendu.

Vous avez 30 minutes à l'issue desquelles nous aurons 45 minutes, en effet, pour que des questions soient posées. Évidemment qu'on ne traitera pas toute la matière. On procédera à un tirage au sort, mais encore une fois, ce qui ne sera pas dit ne sera pas perdu.

Je voulais juste dire que pendant que vous êtes là, d'autres sont en ligne. On a dit 80 personnes et ils travaillent aussi sous un format évidemment un peu différent, mais en salles *Zoom* qui seront animées par Sofia et ses collègues.

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Peut-être préciser, effectivement, pour les personnes qui sont connectées sur *Zoom*, que le travail va plutôt se faire à partir des questions, des grandes questions du débat qui ont été présentées au tout démarrage. « Sciences et société », caractéristiques, coûts et décisions, impacts socio-économiques, et impacts environnementaux. Mais je vois qu'il y a déjà beaucoup de dossiers qui sont ouverts et que vous êtes au travail. Donc, on vous laisse travailler. Peut-être pour les tables qui sont un peu trop nombreuses, répartissez-vous. Pour les tables où vous êtes trop peu nombreux, regroupez-vous au contraire... Oui, par exemple, la thématique Coût et financement, il ne faut quand même pas

qu'on rate cette thématique. Il n'y a que trois personnes. Donc, si vous êtes intéressé par cette thématique, c'est la table combien ? C'est vers Nolan HUANT et Camille LANSARD, que vous venez de voir du Groupe Citoyen. Bon travail. Nous, on tourne dans les tables pour répondre à toutes vos questions et on se retrouve dans un peu moins de 30 minutes.

### **Mme Sofia ALIAMET – Animatrice en ligne – WDPE**

Bien, nous aussi, on va faire le même exercice. Merci d'avoir suivi un petit peu ce premier temps de présentation. Ce qu'on va vous proposer maintenant, c'est de vous répartir aussi. Vous allez être invités à rejoindre des salles Zoom. Comme l'a dit David Chevallier, il y a quatre thèmes qui vont vous être proposés : Science et société, Gouvernance, Impact et retombées socio-économiques, et puis Impact et questions environnementales. Dans ces groupes, vous allez pouvoir partager vos questions, vos réactions, mais aussi vos attentes pour la suite de ce débat. Vous allez être accompagnés d'Axelle, Elisa, Antoine et Laurine qui vont accompagner les travaux. Donc, merci de leur réserver le meilleur accueil. Et puis, on se retrouve dans 30 minutes. Vous n'avez rien à faire. Je vais vous répartir dans quatre salles et on se retrouve à 19h30 tout à l'heure. À tout à l'heure et bons travaux.

...

Bon retour pour ceux qui reviennent. J'ai procédé à un petit tirage au soir pendant que vous étiez en train de travailler en groupe. On va entendre le groupe Science et société et le groupe Gouvernance. Et d'ici quelques minutes, les travaux en salle vont aussi être clôturés. Donc, on va passer à la restitution. Je vais leur demander de couper le son.

...

### **Mme Sofia ALIAMET – Animatrice en ligne – WDPE**

Bon retour. Je crois que tout le monde est à peu près revenu. J'espère que tout s'est bien passé dans vos groupes. Merci de vous être prêtés à l'exercice. On va bientôt passer à la restitution. On a tiré au sort deux groupes qui sont Science et société...

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ce qu'on propose, c'est, comme vous êtes nombreux, de faire un tirage au sort des tables qui vont s'exprimer. Je crois qu'il y a une personne qui a été désignée dans le public pour faire ce tirage au sort, si elle veut bien nous rejoindre ?  
*[propos en off incompréhensibles]*

Voilà. On change parce que la personne qui devait faire le tirage au sort a l'air très occupée. Elle va certainement faire une restitution de sa table. Est-ce qu'une personne veut bien venir pour faire le tirage au sort des tables qui vont s'exprimer dans le public ? C'est juste un tirage au sort, c'est très ludique. Je vais demander aux personnes du CERN de rejoindre les mange-debout pour écouter les restitutions et apporter les premiers éléments de réponse. Est-ce que vous êtes prêtes ? Le numéro.

### **Participante**

La table 16, 2 fois 8. La table 16.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

La table 16. C'est à vous qu'on propose de faire le premier temps de restitution. Est-ce que vous êtes prêts ?

*[propos incompréhensibles à la table]*

Quand vous vous exprimez, on vous demande de dire le nom de votre table et votre nom et prénom pour qu'on puisse faire un compte rendu correct. Voilà, merci. Vous pouvez mettre debout également.

### **Mme Martine MAUDUIT - Participante**

Je suis sur la table 16. La table 16, c'est Martine Mauduit.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Si vous pouvez vous lever...

### **Mme Martine MAUDUIT- Participante**

En plus... Il y avait beaucoup de choses. Ce qu'on a choisi, c'est le défi énergétique. Il y a peu de comparaisons possibles. On nous donne des chiffres, mais on est incapables de rendre compte ce que ça donne par rapport à la population locale, à la consommation locale, et comment on va pouvoir produire cette énergie. On ne parle pas des infrastructures annexes, on parle du projet, mais il n'y a rien sur les infrastructures annexes. Par exemple, je sais qu'on en a entendu parler d'une nouvelle centrale nucléaire pour alimenter le CERN, par exemple. Les infrastructures RTE pour conduire l'électricité, pour relier, qu'est-ce que ça implique comme impact sur le territoire ?

Et puis, il y a le problème de l'eau. Moi, on a quand même quelque chose, on a une remise en cause globale du projet. Comment on peut actuellement, dans notre XXI<sup>e</sup> siècle, avec les problèmes énergétiques de l'eau, le climat, les restrictions des matières premières, etc., se projeter à 40 ans ? Dans 40 ans, il n'y aura plus de glaciers, donc il n'y aura plus d'eau. Ça me paraît complètement anachronique dans notre défi de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup. On va peut-être prendre une deuxième table. Madame qui tire au sort si vous voulez bien revenir. Désolé, ça vous fait...

### **Participante**

La table 9.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Alors, où est la table 9 ? On vous amène un micro. Même exercice, la personne qui restitue se lève, dit son nom et prénom et vous faites votre restitution.

### **Mme Andréa FINGER - Participante**

Au menton d'accord... Nous, on s'est penché sur la question des matériaux à excaver. Les déblais, les remblais qui vont être, un, extraits, puis transportés vers différentes destinations et usages. C'est écrit sur huit pages... C'est assez difficile de se rendre compte des volumes, même s'ils sont donnés en mètres cube par an, comme on l'a vu d'ailleurs en résumé tout à l'heure. Vraiment, ce que ça représente quand il faut les transporter, soit par des tapis et des convoyeurs, soit par des camions, c'est un peu compliqué à se rendre compte.

On se demandait aussi combien était pollué dans ces matériaux. Il est dit qu'il y a une présence d'hydrocarbures qui sont problématiques pour la réutilisation en surface des molasses qui sont extraites. On ne sait pas trop bien combien, si on vise 70% de réutilisation des matériaux, combien, effectivement, il faudra traiter ces matériaux pour y arriver et s'ils pourront être utilisés, par exemple, comme sols reconstitués pour des plantations. Ce qui est proposé, mais de manière expérimentale dans un premier temps. On nous présente des éléments, mais ça évoque encore beaucoup de questions sur la destination finale de ces matériaux.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci. Merci beaucoup. Je propose au CERN et RTE de donner ces premiers éléments de réponse au regard des deux tables qui ont fait leur restitution. Notamment sur les infrastructures annexes, RTE, vous avez été questionné sur plus de détails sur ces infrastructures... Oui, alors Il va venir.... Il est vert ? C'est bon. Merci.

### **M. Gilles OBRECHT - RTE**

Oui, alors, justement, pour les lignes de transport d'électricité qui seraient nécessaires au raccordement du projet. À ce stade-là, vous avez raison, la définition précise n'est pas connue. Et justement, l'occasion du débat public, c'est d'échanger sur ces thématiques-là en vous donnant de l'information sur ce qui est possible d'être construit d'un point de vue des liaisons souterraines, des pylônes pour des raccordements aériens, des postes. Et tout au long du débat public, il y aura même une séance de travail qui sera organisée qui permettra d'échanger. Et l'objectif pour nous, c'est de travailler sur les trois

zones qui ont été rapidement projetées tout à l'heure, mais que vous retrouvez dans le dossier du maître d'ouvrage, et de travailler avec vous sur ces trois zones pour récupérer l'information sur les capacités d'accueil d'ouvrages, de transport d'électricité dans ces zones-là, de manière à ce que si le projet devait se poursuivre, que tout ce travail qu'on fait ensemble durant le débat public puisse venir justement nourrir la concertation future qui sera pilotée par le préfet, mais une fois de plus, qui continuera, au-delà du débat public, à vous réunir sur ces enjeux et sur ces questions-là.

La définition des caractéristiques précises des ouvrages de transport d'électricité qu'il faudra construire, c'est un processus qui est long, qui est progressif. Et aujourd'hui, on n'est vraiment qu'au tout début. C'est pour ça qu'on ne vient pas, bien évidemment, on n'aborde pas, on ne commence pas un débat public en disant : Voilà ce qui va être construit. On est dans cette démarche de co-construction sur un long moment.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci Monsieur Obrecht. Je me tourne plutôt du côté du CERN sur les infrastructures annexes. Il a notamment été évoqué la construction de la centrale nucléaire du Bugey. Est-ce qu'il y a un lien entre ce projet et celui du CERN ?

### **M. Yann LECHEVIN - CERN**

Merci pour la question. Sur les infrastructures annexes, déjà, je vais venir sur la centrale nucléaire, il n'y a pas de lien, clairement, entre la centrale nucléaire et l'alimentation électrique du CERN. Ce sont deux projets complètement différents, des processus de décisions qui n'ont rien à voir. Donc, il n'y a aucun lien entre les deux. Ça, je peux vous le certifier.

Concernant les infrastructures annexes, aujourd'hui, on est très tôt dans le projet. L'idée, c'est d'interroger le projet maintenant. C'était un peu ce qui était demandé, ce qu'on souhaitait faire. Il y a un certain nombre d'études qui n'ont pas été faites encore par le CERN. Très clairement, sur les infrastructures annexes, on a exprimé des besoins techniques, des cahiers des charges. On

aura l'occasion d'y revenir, de ce dont on a besoin, comment il faudrait le faire, mais pas forcément d'implémenter la solution technique. Et ça, c'est un peu comme le disait RTE, ça, c'est des sujets qui vont venir dans un deuxième temps. Une fois que la décision est prise sur ces infrastructures annexes, il faudra les construire ensemble avec les territoires, parce que le CERN n'a pas vocation à être un aménageur du territoire, je le redis. Nous, on a une vocation à faire de la recherche scientifique. Ça, c'est aujourd'hui très clair. Et d'ailleurs, il y aura, je crois, un webinaire sur ce sujet-là qui aura lieu au mois de septembre.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Oui, absolument. Et sur la question de l'eau, sachant qu'elle est très complexe cette question, on va vous demander une réponse très simple dans peu de temps, on va dire. Je précise tout de suite qu'il y a le 8 juillet, une réunion sur l'eau et l'hydrogéologie qui se tiendra à Saint-Julien-en-Genevois et qu'on co-organise avec la concertation suisse. Mais sur cette inquiétude autour de... Il n'y a bientôt plus de glaciers, c'est une énorme consommation d'eau. Qu'est-ce que vous avez à dire ?

### **M. Yann LECHEVIN - CERN**

Comme vous le dites, il y aura justement un événement dédié là-dessus parce que c'est à la fois une question très... Vous attendez une réponse très simple à une question qui est quand même très, très complexe. Les géologues et les hydrogéologues dans la salle pourront en témoigner largement. Aujourd'hui, on parle de bassin, on parle d'un ensemble. La consommation d'eau du CERN aujourd'hui, elle a déjà été optimisée. Depuis les 70 ans d'existence du CERN, la consommation n'a fait que baisser pour des performances de machines qui, elles, sont améliorées. Donc, c'est un sujet qui nous est cher. Il y a aussi une notion de prélèvement qui est différente d'une notion de consommation. J'ai entendu des questions sur ce sujet-là. C'est aussi des sujets qu'on partage avec les populations, avec le monde agricole, mais il n'y a pas de mise en concurrence de la ressource. À aucun moment donné, l'eau qui va être utilisée pour le SSC, en tout cas dans les prévisions et dans ce qu'on est en train d'imaginer, rentre en concurrence avec la distribution des systèmes d'eau potable sur les communes. On s'appuie sur un réseau aujourd'hui qu'on

connaît, qu'on a déjà utilisé, qu'on a déjà optimisé et qu'on va renforcer. Je pense qu'il y a en effet ce sujet-là qui va être fait le 8 juillet, je crois. Plus en détail.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Oui, tout à fait, le 8 juillet. Il y a également la question des matériaux excavés, des déchets inertes. De la même manière, je précise qu'il y aura une réunion qui sera consacrée le 2 juillet à Annemasse à 18h30, qui comprendra la question du chantier et des matériaux. Là, la question, elle était d'une difficulté à se rendre compte des volumes. Est-ce que vous avez des chantiers à peu près comparables qui permettent au public de se rendre compte si c'est plus ou moins petit, plus ou moins gros ? On sait que c'est déjà un chantier important.

### **M. Yann LECHEVIN - CERN**

C'est un chantier important. Après, il faut en effet le mettre en perspective parce que la technique de creusement, c'est l'utilisation de tunneliers. Les tunneliers, c'est une forme de grignotage. On a un débit de matériaux d'excavation qui est quand même assez lent, comparé à des chantiers d'excavation qui sont majeurs. On est distribué sur 90 kilomètres - c'est la circonférence - donc sur plusieurs territoires, plusieurs bassins de vie. Et on a une extraction qui est diluée aussi dans le temps, puisque les tunneliers, par définition, vont creuser - si ça se fait, bien sûr - sur une période de cinq ans. Donc, on est sur quelque chose qui est assez morcelé.

À titre de comparaison, on est bien en dessous des volumes utilisés aujourd'hui où excavés pour le Lyon-Turin ou même sur l'agrandissement des métros parisiens actuellement. Mais ça reste un volume qui est important. La première estimation qui a été faite pour la partie française - donc j'occulte la partie suisse là-dessus - ça correspond aujourd'hui sur ces cinq années, à peu près 10% du volume de matériaux d'excavation qui sont produits tous les ans sur la région Auvergne Rhône-Alpes. Donc, ce n'est pas neutre, mais ce n'est pas non plus...

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

10% de ce qui est produit par an.

### **M. Yann LECHEVIN - CERN**

Par an, pour la région en Alpes, pour la partie française, à peu près.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Je note effectivement que cette question me paraît importante de pouvoir comparer et qu'on fournira dans le temps du débat, effectivement, des éléments qui puissent être comparables, par exemple, avec des chantiers proches comme celui du Lyon-Turin. On va passer la parole à Sofia du côté de la visio. Comment vous avez travaillé ? Est-ce que vous voulez bien nous restituer une de vos tables ?

### **Mme Sofia ALIAMEY - Animatrice en ligne - WDPE**

Tout à fait. On a travaillé, nous, sur les quatre grandes questions et du coup, deux groupes ont été tirés au sort dans le groupe Science et société. Donc, je vais proposer à Elisa de partager la restitution et je vais aussi vous partager le tableau de bord sur lequel les participants et participantes ont pu travailler et qui a été enrichi par Elisa. Mais Elisa, si tu veux bien nous partager ce qui a été dit dans ton groupe.

### **Elisa Alameda - Animatrice en ligne - WDPE**

Bonjour à toutes et tous. Il y a beaucoup de choses qui sont sur le tableau. Je ne vais pas tout restituer, notamment parce qu'il y a une partie des questions qui portent sur d'autres thématiques, notamment les impacts socio-économiques et les impacts environnementaux du projet. On gardera bien trace de ces questions. Concernant le sujet Science et société, il y a eu trois grandes questions : une première question qui porte sur l'utilité du projet et ses bienfaits à plusieurs égards. Quelle utilité d'un point de vue environnemental ? Quelle utilité d'un point de vue sanitaire ? Qu'est-ce que va apporter ce projet, sur la société en général ? Pourquoi c'est essentiel de le

faire ? Avec peut-être une sous-question sur : Est-ce que les avancées du projet vont permettre de compenser ces impacts ? Et une autre sous-question sur : Quelle est l'utilité de la première phase de projet, donc FCC-ee, au-delà de la deuxième phase du projet ?

Un deuxième lot de questions qui porte un peu plus sur les alternatives du projet, et notamment : Est-ce qu'on ne peut pas faire la même chose avec des infrastructures moins coûteuses et moins impactantes ? Cette question, elle a soulevé notamment dans le groupe la question du financement de ce projet que plusieurs participants ont jugé assez... des sommes assez élevées. Ils se sont posés la question de : Est-ce que c'est le bon moment, au regard du défi de la transition écologique, d'allouer ces sommes pour un projet de recherche fondamentale et non pour des projets de décarbonation ?

Enfin, une dernière série de questions qui porte un peu plus sur les données produites par le CERN et notamment à qui profitent les découvertes réalisées au CERN et avec le projet FCC. Voilà, sur les grandes questions sur le sujet Science et société.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ok. Merci beaucoup. Si on peut avoir la projection des questions que vous avez produites du côté de la visio. Comme ça, ça nous aide en salle. On va peut-être tirer une dernière table au sort et puis on répondra à ce groupe de questions. Voilà, merci.

### **Participante**

La table 5.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

La table 5... La table 5, oui. Oui, on vous amène un micro. D'accord. Ok... La table 5 est vide, donc effectivement, vous pouvez attendre un moment. On recommence. Non, je ne vous garde pas.

## **Participante**

La table 1. Unité.

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

La table 1. r.

## **M. Matthias FINGER - Participant**

Oui, Matthias Finger. Il y a quelque chose qui nous interpelle parce que dans tout le texte, on n'a rien trouvé. On ne parle pas du tout de la finalité du projet. Quelle est la finalité du type de science qui est poursuivie par ce projet et ça servira à qui et quoi ? Merci beaucoup.

## **Animatrice en salle**

On peut prendre une... On peut peut-être prendre une deuxième question, peut-être ?

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Pardon ?

## **Animatrice en salle**

On peut peut-être prendre une deuxième question dans la salle ?

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Allons-y, oui. Vous aviez envie de vous exprimer.

## **Animatrice en salle**

Il y aura un deuxième temps d'échanges.

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Rapidement, puisqu'on a déjà pris un petit peu de retard. Allez-y.

## **M. François CHAMOT - Participant**

Bonsoir à tous, François Chamot. Je suis agriculteur sur la commune de Viry, donc table 20. Nous, on avait les impacts environnementaux, ça tombe bien, parce que je suis arrivé là au hasard. Et puis, comme je suis agriculteur sur le territoire, en fait, un peu... des impacts, on va en avoir assez. On avait déjà au début un impact sur la faune et la flore. Donc, malgré qu'il n'y ait pas d'études faites, hormis un petit état des lieux et un petit inventaire, forcément l'impact sur la faune et la flore, il va y avoir. Parce que votre souhait, c'était quand même - et c'est marqué dans le document - c'est de s'éloigner au maximum de l'urbanisation pour pas gêner. Donc, en général, quand vous ne gênez pas les gens, vous gênez les animaux et les plantes. Et puis nous, accessoirement.

On avait après la gestion de l'eau. Ça a été dit tout à l'heure au sujet des glaciers, au sujet de la consommation. On trouve quand même excessive cette consommation. J'ai mes voisins maraîchers qui ont demandé 3 000 mètres cubes d'eau pour arroser 4,5 hectares de culture maraîchère, qui ont été refusés de ce prélèvement. Là, vous arrivez avec un million et c'est bon. Ok, pas de souci.

Dans l'étude, je trouve qu'il manque aussi un truc sur les rejets en eau, c'est : à quelle température vous allez rentrer, à quelle température vous allez la sortir, cette flotte. Parce que c'est bien, vous allez en prendre un million, 1,9 million, ça dépend de quelle page on lit. Par contre, vous allez la rentrer. Comment vous allez la sortir dans le Rhône quand elle va arriver ? À quelle température elle va être ? On sait très bien que quand elle traverse les centrales nucléaires le long du Rhône, elle prend un ou deux degrés à chaque fois. Donc, combien vous arrivez à en mettre en plus, sans qu'elle soit trop chaude quand même quand elle arrive en bas ?

Et enfin, bien sûr, sur la consommation foncière. Ok, vous avez marqué, il y a 40 hectares d'emprise. Franchement, pour un projet comme ça, ce n'est pas

grand-chose. Il y a 40 hectares d'emprise directe avec vos puits. Mais combien avec vos infrastructures sur les transports électriques - il y avait RTE tout à l'heure - les pylônes, nous, on en a plein les champs, à chaque pylône, on a une servitude avec RTE. Donc un droit de passage et tout. Ça, quel est le chiffrage ? Combien il y a de pylônes qui nous prennent à chaque fois 100 mètres carrés ?

Les accès au site avec les convoyeurs et tout, c'est très bien pour les matériaux, mais vos accès ferroviaires, vos accès autoroutiers, combien ils vont prendre de surface foncière ? Parce que ceux-là, ils ne sont pas marqués dedans. Vous marquez : Oui, il n'y a que 800, 900, 5 kilomètres pour y aller. Mais à chaque fois, on ne fait pas des chemins comme ça dans les airs, donc ça va encore manger du terrain, du foncier agricole.

Là, vous avez dit : Oui, il y a un vrai impact sur le territoire, c'est 800 000 personnes/année. Ça, c'est un mot que j'ai découvert. C'est 800 000 années de travail que le CERN va faire bosser. Ok, c'est bien. Ces 800 000 personnes/année, on les loge où, comment, sur quel terrain ? On ne va pas les loger dans la Creuse, donc on va les loger par là. Et eux, pour leurs loisirs, leurs déplacements, leur éducation, quelles infrastructures on va devoir encore créer autour ? Parce que l'impact foncier, il est là aussi.

Notre page, elle se terminait par votre slogan : *Éviter, réduire, compenser*. Moi, j'aimerais bien qu'avant d'essayer de réduire, on essaye d'éviter. Et ensuite, pour compenser, encore une fois, ça va être l'impact agricole. Le Lyon-Turin, c'est un dossier que je suis. L'A 412, c'est un dossier que je suis, sur les impacts agricoles. Le Lyon-Turin, c'est 122 hectares d'emprise de la voie ferrée. C'est 700 hectares. Maintenant que le projet est plus avancé, c'est 700 hectares avec compensation écologique. Parce que les compensations écologiques, à chaque fois que vous allez fumer une zone humide, avec la compensation foncière aujourd'hui, elles vont revenir avec la compensation foncière... Aujourd'hui, elles vont revenir en fois deux, parce que vous devriez doubler la compensation, donc ça va être fois deux. Quand vous allez taper un hectare, ça va être deux hectares. Les deux hectares, on va les retrouver en agricole. Les haies que vous allez replanter, les arbres que vous allez arracher, on va tous se les retrouver chez nous. Et ça, à chaque fois, c'est boum, boum, boum ! La

variable d'ajustement, c'est l'agriculture. Donc, pour le moment, votre projet, c'est bien joli, mais il manque quand même pas mal de trucs. Merci.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup pour cette restitution, du coup très riche, et sur laquelle je pense que ça va être compliqué d'apporter une réponse point à point, mais on est au tout début du débat, donc vos points ont été notés et ils trouveront réponse. On va peut-être préciser qu'effectivement, il y a un certain nombre de rendez-vous qui permettront de répondre à vos questions autour des questions d'aménagements du territoire, d'impact socio-économique, notamment sur les 800 000 personnes/année, etc.. Peut-être revenir sur ce qui a été évoqué au démarrage sur les questions d'alternatives. Est-ce qu'il y a des alternatives plus décarbonées que votre projet ?

### **M. Yann LECHEVIN- CERN**

La décarbonation, elle est prise sur deux aspects: l'aspect construction et ensuite l'aspect exploitation. Sur l'aspect exploitation, aujourd'hui, on est fournis en électricité décarbonée. C'est le principal aussi avantage de la France, donc avec un système énergétique qui est quand même assez performant si on regarde au niveau mondial en termes de décarbonation, de pouvoir ajuster également la consommation et la demande, donc ça y répond. Et sur la construction, c'est un vrai challenge d'avenir qui ne concerne pas que notre projet, mais dans lequel on est aussi impliqués avec d'autres projets. C'est comment on arrive à faire plus de réemploi de matériaux. Ça, c'est un sujet qui est clé, sur lequel on travaille.

Également sur les bétons. Aujourd'hui, il y a un sujet sur les bétons, comment on est sur des bétons qui sont bas carbone. Et puis ensuite, après, comment on met en œuvre aussi des mesures de compensation sur le bilan carbone. Ça, c'est un sujet qu'on traite, qui est déjà dedans. On a eu des différents échanges avec aussi des associations avec qui on a été voir. On leur a aussi expliqué un peu le calcul du bilan carbone aujourd'hui, comment il a été approché, comment il a été fait.

Après, il n'y a pas de miracle, il y a quand même un coût carbone, ça, c'est certain. C'est un choix de société de dire : Est-ce que je le mets là-dedans ou est-ce que je le mets dans d'autres événements ? Tous les impacts, on est à un niveau qui est global, en tout cas, et ça, il faut l'avoir en tête. En termes d'alternatives, le CERN, il n'est pas là pour proposer des alternatives non plus sur ces sujets-là, comparé à d'autres projets concurrents qu'il peut y avoir à l'échelle, pas forcément européenne, mais à l'échelle, on va dire, mondiale. Je pense qu'aujourd'hui, construire une telle infrastructure dans un bassin aussi contraint dans un environnement réglementaire aussi fort, aussi pointu, c'est clairement la meilleure alternative au monde pour le sujet environnemental. Je sais que c'est un sujet qui fait rire, mais le même projet dans beaucoup d'endroits, je ne pense pas qu'il ait le même niveau d'exactitude, le même niveau d'exemplarité et le même niveau d'attente qui est fait. Je pense qu'aujourd'hui, c'est aussi une des forces de ce projet-là, c'est d'être dans un territoire qui nous oblige, qui nous contraint et qui fait partie de notre ADN aussi, de s'améliorer, de faire au mieux pour avoir ce sujet-là.

Je ne sais pas si ça répond à votre question, mais moi, je peux vous parler de notre projet, des contraintes qu'il a et de nos façons de travailler.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ce n'est pas vers moi qu'il faut vous tourner pour savoir si la réponse est satisfaisante. Il y a des réactions de la salle qu'on a entendues et je pense aussi qu'on est sur un démarrage de débat sur lequel on reviendra régulièrement sur ces questions. On avait la question de la finalité du projet sur la table qui était concernée par l'historique, il me semble, il n'y avait pas de clarté sur cette finalité de projet. Quel type de science ça sert ? Pour qui, pourquoi ?

### **Mme Dominique SIMON – Membre de la CPDP**

Ça rejoint les questions en ligne. Qu'est-ce que ça va apporter à la société, ce projet ? Ça aussi, c'est un sujet qu'on va aborder à la prochaine réunion, je crois. Mais on peut déjà commencer à en toucher un mot. En tout cas, s'il y avait un doute sur le fait de savoir s'il fallait un débat public, je crois qu'il n'y en a plus.

## **M. Arnaud MARSOLLIER - CERN**

Sur l'utilité, c'est presque une question philosophique, j'ai envie de dire. Depuis toujours, l'homme, quand il s'est tourné vers le ciel, il s'est demandé pourquoi les étoiles brillaient, pourquoi le ciel était noir. Et c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui. C'est vraiment ce qui fait la nature humaine aussi d'avoir cette capacité à faire de la science, à explorer le monde et à essayer de comprendre comment il fonctionne. Donc, la finalité du projet, c'est vraiment une quête de la connaissance. C'est LA finalité principale de ce projet. Quand on regarde le ciel, on utilise des télescopes et quand on explore la matière, on utilise des accélérateurs de particules. D'une certaine manière, on recrée un peu les conditions telles qu'elles étaient à l'origine de l'univers. Donc, c'est fascinant. Il y a beaucoup de gens, y compris beaucoup de jeunes, qui ont envie de répondre à ces questions. Nous, les chercheurs, ils ont envie de répondre à ces questions.

La finalité, c'est la recherche fondamentale, c'est la quête de la connaissance, c'est produire du savoir, c'est le transmettre. Aussi, ce qu'il faut savoir, c'est quand on fait la recherche fondamentale, ce type de recherche fondamentale, c'est qu'en faisant ce type de recherche fondamentale, on arrive aussi à développer des technologies. Et des technologies qui servent tous les jours. Vous en avez dans votre poche, par exemple. Mais par exemple, l'imagerie médicale, elle n'existerait pas aujourd'hui sans les accélérateurs de particules et les détecteurs qui ont été construits pour comprendre la physique des particules. La recherche fondamentale, elle sert aussi à ça, elle sert aussi à faire avancer la technologie qui nous sert au quotidien.

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Peut-être juste parce qu'on est en démarrage de débat, est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que vous dites quand vous dites recherche fondamentale et à quoi elle s'oppose ou se compare ?

## **M. Arnaud MARSOLLIER - CERN**

La recherche fondamentale, elle ne s'oppose pas. On peut la comparer. Oui, on a tendance à parler de recherche fondamentale, peut-être par opposition à la

recherche appliquée, qui est immédiatement utile. Mais justement, ce que l'histoire des sciences a montré, c'est que pour faire de la recherche appliquée, il faut faire de la recherche fondamentale. Par exemple, sans la théorie de la relativité, il y a beaucoup de choses de la vie de tous les jours qui ne fonctionneraient pas. Les GPS ne fonctionneraient pas sans notre compréhension de la théorie de la relativité. Einstein, quand il a inventé la théorie de la relativité, il ne s'est pas dit : Je vais fabriquer des satellites pour qu'on puisse avoir la navigation par satellite dans ma voiture.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci. Ensuite, beaucoup de questions précises sur la table qui n'a pas de numéro, mais qui est au fond là-bas. Globalement, autour des questions sur l'impact faune et flore et en particulier, qu'est-ce que vous savez et comment vous pouvez estimer la température d'entrée et surtout de sortie ? Est-ce qu'il y a un réchauffement de cette eau qui serait utilisée ? On va commencer par celle-ci.

### **M. Yann LECHEVIN - CERN**

Oui, sur l'eau, en effet, l'eau aujourd'hui, la consommation d'eau, elle est liée au refroidissement des accélérateurs et des équipements, donc ça, c'est majeur. Il y a bien un transfert de calories qui se fait depuis une eau à une certaine température vers une eau à une autre température. Et là, après, il y a plusieurs solutions qui s'offrent à nous. Vous avez la solution qui consiste aujourd'hui sur les tours de refroidissement, à vaporiser cette eau. C'est ce que font les centrales, typiquement, avec cette vapeur d'eau. Ça, c'est la solution qui n'impacte pas le milieu directement, en tout cas, terrestre, mais qui, quelque part a aussi une perte de calories.

Et après, vous avez la deuxième solution, c'est de se dire : Est-ce que je peux transférer ces calories ? Et là, c'est un peu l'approche sur laquelle on est, c'est aussi l'approche du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est de dire : Finalement, moi, je vais dissiper des calories à travers de l'eau que je vais vaporiser, alors que je vais chauffer de l'eau à côté pour chauffer un lotissement. Il y a ce sujet-là qui est mis en place et qui a été pris en compte dans l'étude de placement aussi, c'est de se dire :

Ces endroits de transfert de calories, est-ce qu'on a des zones qui seraient potentiellement intéressées pour faire ce transfert de calories comme ça se fait déjà ?

Sauf qu'aujourd'hui, on l'a construit sur une installation qui existait et là, c'est de se dire : Est-ce qu'on arrive à le faire en amont ? Aujourd'hui, il y a des quartiers à Ferney-Voltaire, dans l'Ain, qui sont chauffés par des expériences du LHT quand elles tournent, ou nous, même sur les sites de Présinge. Il y a un vrai sujet de transfert, ce n'est pas juste une question. Ce n'est pas des rivières qui vont passer à travers des systèmes de refroidissement et qui vont repartir. Ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne, mais on est encore très, très tôt sur ces sujets-là. Mais voilà les pistes aujourd'hui qui sont en tout cas vraiment explorées.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Qui sont aujourd'hui des pistes qui peuvent devenir des variantes, des alternatives qui peuvent se préciser et qui le seraient à quel moment ?

### **M. Yann LECHEVIN- CERN**

Ça va commencer un peu dans cette notion de débat public parce que vous parliez du monde agricole. On a pas mal d'échanges qui ont démarré parce que certains endroits, on peut avoir des maraîchers qui cherchent à chauffer des serres. Aujourd'hui, on peut avoir une circulation d'eau chaude qui peut chauffer des serres ou chauffer des fermes d'aquaponie. Ça fait partie des sujets. On a des sujets aussi avec des fromageries. Les fromageries ont aujourd'hui un besoin d'énergie qui est important pour monter le lait à certaines températures, qui correspond à l'énergie de sortie qu'on peut délivrer. Ça va dépendre de la distance. Je ne veux pas rentrer trop dans le détail parce qu'il y a des sujets qui vont être abordés plus en détail dans le cours du débat. Mais ça, ça fait partie aujourd'hui de nous, ce qu'on cherche aussi à travers le débat public, c'est de voir quel est l'intérêt aussi qu'a le public, qu'a le territoire avec ce genre de sujet.

### **M. Emeric BASTID - Participant**

Je reprends les chiffres qui sont dans ce document qu'on a lu. Vous évoquez pour la construction une consommation de 10 000 mètres cubes par mois. Ça, c'est de l'eau qui va être rejetée, chargée en effluents de tout ce qui va sortir de vos tunneliers. Comment elle va être traitée par rapport à la question qui a été évoquée tout à l'heure sur 3 000 mètres cubes pour un agriculteur ? Ça, c'est des choses qui peuvent être déjà largement étudiées avec les solutions techniques que l'on connaît aujourd'hui dans l'industrie de la construction et du BTP. Ça, c'est une première question concrète et je ne peux pas croire qu'avec la compétence scientifique de tous les gens que vous mobilisez sur ce projet, il n'y ait pas déjà eu des solutions imaginées avec toutes les conséquences associées.

Je fais une parenthèse : le cubage des extractions, ça va représenter combien de semi-remorques ? Il y a huit points de sortie. C'est combien de semi-remorques ? Pendant combien de temps et avec quel trafic routier ? Ce n'est pas compliqué à chiffrer. Très facile. Ça, il faut le dire au public parce que la vie est très différente après. Ensuite...

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Une réponse, Monsieur...

### **M. Emeric BASTID - Participant**

D'accord, mais dernier point, je vais aller très vite. Vous évoquiez dans votre dossier une consommation actuelle du CERN de 3 millions de mètres cubes. La consommation future, c'est 1,9 million de mètres cubes. Il serait quand même intéressant de séparer la consommation de refroidissement de la consommation d'exploitation. La consommation de refroidissement, elle va se ventiler où ? Si vous êtes en train de dire que tout va s'évaporer, c'est une chute du débit du Rhône à la sortie, puisque l'essentiel va être pris dans le Léman pour ce qu'on a compris. Merci.

**M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci. Du coup, puisqu'on est sur ces questions, j'ajoute aussi la remarque : il y avait une incompréhension entre les 1,9 million de mètres cubes par an de la page 74 et le million de mètres cubes de la page je ne sais plus combien dans le DMO, donc... 92. Qui avait été posée déjà dans les contributions d'acteurs.

**M. Yann LECHEVIN- CERN**

Merci pour votre question qui...

**M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

C'est peut-être beaucoup de choses.

**M. Yann LECHEVIN- CERN**

Non, mais qui en effet complète. Mais moi, je répondais à une question sur la phase d'opération. En tout cas, j'avais compris la question de la personne d'avant qui était plutôt sur une phase d'opération. Là, vous me parlez d'une phase de construction. Donc c'est une phase qui est différente, à laquelle on peut répondre. Aujourd'hui, tout ça, c'est très réglementé. J'ai envie de vous dire, le CERN ne peut pas faire ce qu'il veut sur une phase de construction. Chaque État a sa propre réglementation et on se doit de la suivre avec des normes de rejet. Vous semblez bien les connaître. Ça, aujourd'hui, on s'inscrit dans les schémas classiques. On a... Attendez...

**M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Laissez répondre s'il vous plait...

**M. Emeric BASTID - Participant**

[hors micro] Ce n'est pas de nous dire que vous allez respecter la loi, c'est de nous expliquer les conséquences pour le quotidien des riverains et des habitants. C'est tout ce qu'on vous demande, Monsieur. C'est l'intérêt de ce débat.

## **M. Yann LECHEVIN- CERN**

Je comprends tout à fait et c'est ce que je vais essayer de faire. C'est pour vous dire que là, on parlait de l'eau. Ensuite, vous parlez des camions, c'est facile à chiffrer. Non, ce n'est pas facile à chiffrer parce qu'il y a plusieurs solutions d'extraction qui existent. On l'a déjà évoqué, vous avez le ferroutage aussi, vous avez la voie ferrée pure, vous avez les camions, vous avez le transport par bande, les convoyeurs. C'est pour ça qu'on a créé un atelier particulier pour rentrer dans ce détail-là et pour voir également comment ça va être fait. Quel va être l'impact dans un village sur une route ? Ça, on peut le mesurer une fois qu'on a tracé, par exemple, les convoyeurs. Est-ce que c'est un endroit où il y a une aire de chargement ou pas ? Il y a plein de solutions. Vous avez raison, on a un centre de cerveaux qui ont déjà pas mal réfléchi à ça. On a des hypothèses de travail. On est loin. Je vous rappelle que le projet n'est pas décidé.

Le niveau de la décision du projet, ce n'est pas avant 2028, donc on n'est pas décidé encore. Il y a quand même des choses sur lesquelles on n'a pas été jusqu'au bout de la finalité. Et aussi parce que ça rejoint ce que je disais tout à l'heure, il y a l'expertise d'usage que vous avez sur le territoire. Et ça, c'est aussi l'objectif, à mon avis, de ce débat et de cette rencontre avec les territoires, c'est de dire : Le convoyeur, nous qu'il passe à droite ou à gauche, peut-être qu'une solution nous arrange, mais peut-être que pour l'agriculteur qui exploite le champ, il y a une autre solution qui l'arrange. Et ça, c'est en discutant avec lui, en échangeant, qu'on va réussir à trouver là. Donc, je ne peux pas vous donner des réponses très précises à des sujets sur lesquels on n'a pas été à ce point-là. Par contre, je vous invite, en effet, sur le sujet du chantier, on pourra en discuter plus en détail, en tout cas.

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Oui, donc réunion effectivement spécifique sur le chantier et les matériaux excavés. Il y a effectivement cette question également qui est remontée déjà plusieurs fois. 40 hectares, c'est l'implantation directe. Des infrastructures sont prévues en plus. Elles ont commencé à être listées autour des pylônes, des accès au site, des éventuels convoyeurs. On entend bien que vous êtes dans

une phase de préparation et que vous n'avez pas un plan précis à cet endroit. Pour autant, est-ce qu'il y a une fourchette qui vient compléter ces 40 hectares autour de ces questions d'implantation ?

**M. Yann LECHEVIN- CERN**

Non, il n'y a pas de fourchette à ce stade parce qu'on n'en est pas là. Même les scénarios d'extraction aujourd'hui qui vont être dimensionnants pour les infrastructures ne sont pas arrêtés. Aujourd'hui, il y a plusieurs scénarios. Nous, ce qu'a démontré l'étude de faisabilité, c'est qu'il y avait des scénarios qui permettaient techniquement de le faire. C'était l'objectif de cette étude de faisabilité, voir que c'est possible. Après, comment ça va être fait ? Il y a différentes alternatives. Et là, ça fait partie des discussions qu'on a aujourd'hui avec des experts, avec des bureaux d'études plus spécialisés, pour voir aussi comment on interconnecte. Donc, à ce niveau-là, je ne peux hélas pas m'engager sur ce genre de choses.

**M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Mais en tous les cas, on est d'accord qu'il y a 40 hectares d'implantation directe clôturés, plus d'autres hectares qui vont être concernés par le projet en phase chantier, puis en phase de fonctionnement.

**M. Yann LECHEVIN- CERN**

C'est ça. Il y aura des phases temporaires d'occupation et des phases qui vont être permanentes après.

**M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

La salle a déjà une réponse que vous n'avez pas, on dirait. Si c'est une question qui concerne l'État, est-ce que je peux me retourner vers monsieur Viallet du côté de l'État sur : Il y aurait 120 hectares réservés ? 160, excusez-moi, vous êtes un peu loin...

### **M. Stéphane VIALLET – Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes**

Oui, ce que vous évoquez, Madame, c'est les arrêtés de prise en considération qui ont été pris par l'État français pour permettre justement de... Ces arrêtés de prise en considération ne sont pas des procédures qui gèlent complètement le foncier d'ailleurs, mais c'est simplement pour se dire que dans le cadre de la réflexion, parce que finalement, ce débat public est un temps en amont de la décision du projet, ça, je pense que tout le monde l'a compris, et que pour ne pas insulter l'avenir ou en tout cas pour grever ce projet tel qu'il a été pensé pour le moment, l'État français, en tant qu'État hôte, a pris des arrêtés de prise en considération qui, je le répète, ne gèlent pas le foncier et ne viennent qu'instaurer, je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais instaurer un sursis à statuer vis-à-vis des éventuelles autorisations qui seraient déposées sur ces terrains-là. Je n'ai pas eu l'occasion de me présenter. C'est peut-être l'occasion, Monsieur le président.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Vous allez être intervenant sur la table suivante, mais effectivement, Stéphane Viallet, qui est le directeur du projet pour les services de l'État, mais je vous laisse vous présenter plus complètement.

### **M. Stéphane VIALLET – Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes**

C'est déjà pas mal. C'est donc Stéphane Viallet. Moi, je suis à la préfecture de région parce que c'est le préfet de région, compte tenu du caractère interdépartemental du projet et même international, qui a la responsabilité d'assurer un suivi, un accompagnement des réflexions menées par le CERN. Et c'est la charge qui est la mienne. Aujourd'hui, c'est pour ça que je suis parmi vous aujourd'hui, mais j'aurais un petit temps de parole et d'intervention tout de suite après.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Exactement, tout de suite après. On va passer la parole de nouveau à Sofia pour une restitution des tables en ligne.

### **Mme Sofia ALIAMET - Animatrice en ligne - WDPE**

Oui. Antoine, en visio pour la Gouvernance ?

### **Antoine CHARDONNY - Animateur en ligne - WDPE**

Oui, bonsoir. Nous, on travaillait effectivement sur la gouvernance. Je vais faire assez rapide puisqu'il y avait quand même des questions aussi qui portaient sur plein d'autres thématiques. Mais la gouvernance, ce qui en est ressorti, c'était un sentiment et une impression que les décisions étaient prises à un niveau d'échelle qui était plutôt international. Et du coup, la question était : Quelle place, quel est le rôle de l'État dans cette prise de décision ? Et aussi quelle place avaient les élus locaux qui pouvaient être impactés par le projet.

Il y avait aussi une question sur les financements privés et quel était leur impact dans la gouvernance du projet ? Et puis, un autre sujet qui était là plutôt sur des questions énergétiques, mais qui concernait aussi un peu la gouvernance, c'est de se dire, en gros, s'il y avait des décisions à prendre en cas de pénurie ou de restriction d'énergie imposée à l'avenir, qui prendrait la décision ? Est-ce que c'est RTE ? Est-ce que c'est le CERN ? Il y avait une question plus... adressée sur la question plutôt au débat, c'était : Est-ce qu'au final, les décideurs auront accès aux conclusions du débat, aux cahiers d'acteurs et leur impact ? Ok, merci beaucoup.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

C'est le groupe de questions qui est très intéressant, mais c'est la table qu'on va animer juste après. Je propose qu'on réponde à ces questions. On va les retenir en introduction des temps d'échanges. Peut-être juste sur la question de : S'il devait y avoir une restriction au niveau énergétique, comment ça se passerait, en gros, qui prendrait la décision ?

### **M. Yann LECHEVIN - CERN**

Déjà, je peux vous dire ce qui s'est déjà passé, puisqu'en Europe, il y a eu quelques hivers froids et qui ont entraîné des tensions aussi sur le marché de l'électricité à un moment donné. Le CERN, à la différence d'un hôpital, c'est que quand vous arrêtez l'électricité, vous arrêtez la production de savoir, la

production de connaissances, mais globalement, personne ne meurt. Donc, c'est aussi un régulateur énergétique qui peut être utilisé et qui a été utilisé à un moment donné dans le cadre des discussions qu'on a eues avec RTE, avec EDF, avec les États, pour stopper, nous, les accélérateurs, de façon plus précoce pour des périodes de carénage (?) plus longues, de façon à moins être un client et être en concurrence sur le marché. Donc oui, le CERN peut moduler sa consommation d'électricité et ne rentre pas en concurrence, en tout cas, sur l'utilisation avec les besoins des territoires.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup. Je me permets de m'auto-attribuer la question sur le débat public. Oui, bien sûr, les éléments de conclusion du débat public, ce qu'on appelle le « compte rendu du débat public », qui est rédigé par l'équipe du débat qui est présente ce soir et qu'on vous a présentée au démarrage de la réunion, font partie des éléments qui, c'est l'élément central, sur lequel le CERN et RTE appuieront leur décision. Ce document est non seulement envoyé à la maîtrise d'ouvrage, mais rendu public le jour même. Donc, on sera le 1<sup>er</sup> octobre.

### **Mme Dominique SIMON – Membre de la CPDP**

Les cahiers d'acteurs aussi. Les cahiers d'acteurs sont disponibles et sont consultables par tout le monde, puisque je crois que la question posait aussi sur les cahiers d'acteurs.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Oui, bien préciser, effectivement, parce qu'on demande beaucoup de choses dans le temps de ce débat. Il y a une chose qu'on a appelé les contributions d'acteurs que Claire vous a présentée tout à l'heure, qui était le même exercice que vous avez fait ici en salle, de lecture du dossier de la maîtrise d'ouvrage pour en dire ce qu'ils en pensaient, entre ce qu'ils avaient appris, ce qui leur manquait, etc.. Vous connaissez cet exercice maintenant. Ces éléments sont déjà disponibles sur le site internet, consultables aussi en sortant de la salle. Ça, c'est un premier élément.

Et puis, un outil classique du débat public, c'est les cahiers d'acteurs. Si un acteur veut poser des questions et surtout donner une opinion sur le projet, il peut le faire à travers cet outil-là qui, pareil, est rendu public. Et j'en profite pour évoquer la modalité du Forum du Débat le 26 août à La Roche-sur-Foron, où là, les acteurs qui le souhaitent, bien sûr, auront des tables, des espaces pour pouvoir présenter leurs opinions, leur cahier d'acteurs, s'il est rédigé à ce moment-là, ce sera un grand moment de rencontre des acteurs avec le public.

Oui... Comme je le disais au démarrage, et comme l'a rappelé Dominique, laissez bien les documents que vous avez rédigés sur les tables pour qu'on les récupère et qu'on en fasse un compte rendu qui est bien sûr rendu public. Vous avez vu nos six principes dont la transparence, effectivement, c'est rendu public. Si vous avez un problème parce qu'on a des fois mal lu, n'hésitez pas à nous le dire, on corrigera. Ça prendra certainement la forme - vu le nombre que vous êtes - d'un premier document qui sera une feuille, on va dire, *Excel*, avec l'ensemble des remarques et ensuite un compte rendu. Et nous, on utilisera aussi ces éléments - vous voyez qu'on le fait avec les contributions d'acteurs - pour alimenter les questionnements au fur et à mesure.

Il y a aussi d'autres modalités. Je le dis tout de suite, si vous avez une question que vous avez par exemple envie de poser, que vous avez travaillée ce soir, il y a possibilité de la reposer sur la plateforme Internet dans le système de questions-réponses. Comme ça, vous êtes sûr que la question est posée concrètement. J'espère que j'ai répondu à votre question.

On va passer à la dernière séquence de cette soirée qui est la question de la Gouvernance. On a bien noté les questions du groupe en visio, le sentiment que les éléments se décident à une échelle qui est internationale, des questions autour du rôle de l'État, quel est son rôle ? mais aussi de la place des élus locaux dans ces décisions. La question des financements privés, est-ce que ça a un impact sur la gouvernance ? Et le temps pour moi de rallumer mon ordinateur... J'accueille Ursula Bassler, que désormais vous connaissez pour le CERN. Directrice des partenariats, c'est ça ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

Oui. Bonsoir à tous. Moi, je m'appelle Ursula Bassler. Je suis franco-allemande, Directrice de recherche au CNRS, physicien des Particules et actuellement en détachement au CERN, où j'ai la fonction de Directrice des relations extérieures, *Stakeholder relations* en anglais, mais ça se traduit un peu mal en français.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Oui, tout à fait. Et monsieur Viallet, qui vient de se présenter pour les services de l'État. D'autres éléments peuvent être apportés pour ouvrir ces temps de questionnement, notamment le Groupe Citoyen Jeunes qui a déjà travaillé samedi et avait des questions spécifiques sur la gouvernance. Je les pose comme ça, puis on y reviendra : Comment se fera la prise de décision ? Qui, comment ? Quelle gouvernance par rapport aux enjeux politiques ? Quelles relations entretiennent les gouvernements français et suisses vis-à-vis de ce projet ? Quelle est leur répartition ? Les changements politiques peuvent-ils intervenir dans la continuité du projet ou des débats ? Au-delà des informations parues par le CERN, le gouvernement sera-t-il en concordance avec les décisions émises après la fin du projet ? Sur les décisions communales, une commune peut-elle refuser l'implantation du projet pour X ou Y raisons ? Est-ce qu'il y a des ONG qui participent à ce projet ? Et le manque de projection géopolitique, que vaut un projet pareil dans notre contexte de guerre ? Si économiquement, les budgets sont modifiés en cas de nécessité de contribution à la guerre, s'il y a un changement de ligne politique, s'il y a un rejet de l'Europe, s'il y a une politique souverainiste.

Ça, c'est un premier éclairage du travail du Groupe Citoyen. Un ensemble de questions qui nous permettent d'entrer concrètement dans cette question-là. Comment une organisation internationale décide un projet qui va être implanté sur deux États hôtes ? Madame Bassler, je vous laisse...

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

On a préparé quelques transparents, juste pour parler du projet. Le projet du FCC a commencé à émerger dès 2013, après la découverte du boson de Higgs.

En 2020, il y a eu un premier d'un exercice de Stratégie européenne de la physique des particules, où on a décidé sur la faisabilité de ce projet. Maintenant, qu'est-ce que ça veut dire une Stratégie européenne ? Vous savez que dans le CERN, nous avons 25 États membres. Dans le Conseil du CERN, avec tous les représentants désignés par le gouvernement des États membres, il y a un secrétariat à la Stratégie qui est élu et ensuite, chaque pays désigne des représentants qui sont des physiciens de leur pays qui siègent dans la Stratégie. Généralement, cet exercice prend environ deux ans. D'abord, il y a des propositions qui sont faites par la communauté scientifique, qui sont ensuite analysées par le secrétariat et ensuite soumises à ce groupe de Stratégie avec les représentants de l'État qui formulent après ça la stratégie qu'eux soumettent au Conseil, que le Conseil discute et ensuite que le Conseil décide de prendre en compte ou ne pas prendre en compte, et de donner des instructions à la direction du CERN comment transformer cette stratégie en réalité.

C'est un processus assez complet. Ça prend environ deux ans de mettre une stratégie en place. Dans la Stratégie en 2020, nous avons donc décidé de mener une étude de faisabilité du FCC. C'était le mandat que le Conseil a donné à la direction du CERN. Cette étude a été publiée en mars 2025 et à nouveau discutée au Conseil du CERN après qu'il y a eu quelques comités scientifiques internationaux mis en place par le CERN, mais également certains États qui ont mis en place des comités interministériels qui ont discuté de cette étude de faisabilité qui ont fait remonter des commentaires au Conseil.

L'étude de faisabilité était validée par le Conseil et du coup, le Conseil a mis en place un nouvel exercice de Stratégie qui a rendu ses conclusions en décembre 2025, et où les travaux étaient finalement maintenant mis à jour par le Conseil du CERN, il y a une dizaine de jours pour approbation. Les conclusions de cette Stratégie, c'est que la FCC-ee est l'option privilégiée pour le prochain collisionneur au CERN et que la faisabilité technique a été démontrée, que son périmètre et son coût sont assez définis pour l'instant pour mettre cela en priorité.

Les raisons pourquoi cela a été choisi, c'est parce que la FCC fournira le programme de haute précision en physique des particules le plus vaste au monde, avec un potentiel de découvertes exceptionnel dans les secteurs électrofaibles, les secteurs du boson de Higgs, les saveurs, le *quark top* et d'autres domaines tels que la chromodynamique quantique. Tout ça, je sais, c'est des mots qui sont abstraits, mais je voulais vous fournir vraiment le texte de la Stratégie et je m'excuse, c'est vraiment des mots très techniques. Je me ferai un plaisir vraiment de faire un séminaire pendant une heure pour expliquer.

Ce qui est défini ici sur ce transparent, c'est le calendrier de la prise de décision. Nous sommes actuellement, après l'approbation de la Stratégie européenne, dans la participation et le débat public. Côté CERN, les équipes sont en train de définir l'avant-projet, c'est-à-dire de regarder à nouveau en plus grand détail tous les paramètres qu'il faut pour le projet, pour le mettre en place, pour fournir au Conseil du CERN les documents qu'il souhaite avoir pour prendre une décision en 2028. Dans ces documents-là, il y aura les plans de financement, le retour du débat public, les questions de choix technologiques, etc..

En 2028, les pays du Conseil, chaque pays, a la souveraineté de demander de poursuivre sa propre procédure de prise de décision. Et une fois qu'on a un avis de tous les pays membres du CERN, le Conseil va statuer pour prendre une décision, ce qui implique dans certains pays des ratifications par le Parlement et ainsi de suite.

Une fois qu'une décision est prise, si elle est positive, là, on rentre dans le processus des autorisations dans les États hôtes, en France et en Suisse, et ensuite dans le processus de construction. Pour la prise de décision en 2028, il y a deux éléments. Il y a primo, une recommandation de la faisabilité financière où il y a une double majorité des États membres du Conseil - c'est-à-dire les pays qui payent plus ont un plus grand poids. Mais ce n'est qu'une recommandation qui va au Conseil. Le Conseil, lui, il est souverain dans sa prise de décision et dans le Conseil, chaque pays a une voix. Donc, c'est selon les modalités de « un pays, une voix » que la décision sera prise.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Je vais vous demander de conclure.

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

Oui. Ce qui est important au Conseil, c'est que généralement, nous n'essayons pas de pousser des décisions par des voix, par des majorités, mais de discuter avec toutes les parties prenantes pour obtenir un consensus. Ça, c'est certainement le but aussi pour une décision aussi importante que la prise de décision sur une future installation au CERN. Merci.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci à vous, Madame Bassler. Je vais passer la parole à Stéphane Viallet en précisant qu'on avait invité le Directeur général de la Recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et la représentante permanente de la France auprès des Nations Unies et des organisations internationales en Suisse qui siège au CERN, mais qu'ils n'étaient pas disponibles ce soir, donc vous les représentez dignement.

### **M. Stéphane VIALLET – Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes**

Je vais tenter de le faire, Monsieur le président. Merci. Bonsoir de nouveau à toutes et à tous. Je vais vous préciser, pour ma part, la place de la France dans ces divers processus qui vous ont été présentés. Tout d'abord, vous dire que la France est présente à deux titres. Monsieur Chevallier vient de le préciser, mes collègues du ministère des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la recherche siègent au Conseil du CERN et dans la représentation qui était faite avant, c'est eux qui représentent la France dans les décisions qui sont prises au sein du Conseil du CERN. Ça, c'est quelque chose qui est propre avec un système lié au statut d'organisation scientifique internationale qu'est le CERN.

Il y a un deuxième rôle pour la France. C'est le rôle qui est plutôt le mien, c'est la France en tant qu'État hôte, c'est-à-dire en territoire qui est censé réfléchir au positionnement et puis aux impacts de ce projet sur le territoire français. Et

à ce titre-là, l'État français, donc... encore une fois, moi, je suis placé auprès du préfet de région qui est missionné pour assurer deux grandes missions au titre du volet territorial du projet, finalement. C'est bien les ambitions territoriales du projet qui nous intéressent le plus et qui est évoqué ici ce soir, notamment, c'est d'abord le respect de la réglementation. C'est l'État régalien. Et en cela, moi, je tiens à redire que l'État a souhaité et soutenu le fait que ce débat public ait lieu, parce que nous considérons que c'est une nécessité que chacun puisse s'exprimer - vous le faites ce soir et c'est très bien comme ça - et que vous puissiez le faire encore au sein de toutes les instances qui ont été... enfin, toutes les instances qui vont avoir lieu durant ces quatre mois. C'est important dans le cadre du processus du projet. Encore une fois, je le redis, nous considérons que c'est une chance et que ça fait partie des valeurs démocratiques de notre pays que de pouvoir consulter les populations à l'aune d'un projet qui emporte autant de choses et aussi longtemps le territoire.

Ça, c'est la première chose. Et puis, la deuxième chose, c'est aussi la bonne prise en compte des enjeux du territoire. Et en cela, la France a soutenu la tenue d'une gouvernance dédiée à ce projet pour faire en sorte que le CERN, avec les deux États hôtes, mais aussi dans une vision tripartite avec les Suisses, nous puissions discuter ensemble de quelles sont les problématiques relatives - mais ça a été évoqué, nous nous rejoignons. Il y a eu des témoignages sur la question de l'eau, sur la question des matériaux, sur la question du foncier, du foncier agricole, des impacts environnementaux, des mobilités, des problématiques de logement. Tout ce que vous avez évoqué là. Et d'ailleurs, je remercie le président Chevallier de nous avoir associé étroitement à la construction de ce débat et notamment aux discussions relatives au DMO, parce que l'État considère que dans ce document du maître d'ouvrage qui est sur votre table, les problématiques sont posées.

Le but du débat public, c'est aussi d'apporter des esquisses de réponses que vous puissiez vous exprimer sur ces thématiques. En tout cas, nous considérons que l'ensemble des thématiques que comporte ce projet sont bien identifiées dans le document du maître d'ouvrage pour que le débat puisse avoir lieu et porter ses fruits. Et que la tenue de ce débat public, c'est une première étape du respect de... Parce que comme vous l'avez dit, c'est une disposition du Code de l'environnement et donc nous félicitons que le Code de

l'environnement soit bien pris en compte et que ce débat puisse avoir lieu et dans de très bonnes conditions d'ailleurs.

Et qu'ensuite, si le projet se poursuit, ça a été évoqué et esquissé, l'État sera présent au titre du volet territorial sur l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Bien sûr, à l'aune de ce qu'il emporte, encore une fois, compte tenu de ses caractéristiques techniques et géographiques, vraisemblablement sur diverses autorisations et à l'appui d'une évaluation environnementale importante, au vu des enjeux qui ont déjà été soulevés et répétés lors de nos précédents échanges. Et que l'État sera aussi présent au moment du respect - si jamais ces autorisations devaient advenir - du respect des engagements pris dans le cadre de ces autorisations. Voilà.

Donc, vous dire aussi que l'État français, c'est important, n'a pas encore... Le CERN lui-même ne s'est pas prononcé. L'État français ne s'est pas prononcé pour ou contre ce projet. Le travail qui est le mieux aujourd'hui, c'est faire en sorte que le CERN puisse bien prendre en compte l'ensemble de la réglementation et y répondre du mieux possible.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci. Il y avait des questions d'Antoine. Madame Bassler, vous êtes passée peut-être un peu vite sur ces questions d'articulation et de cette séquence qui va avoir lieu autour de 2028, entre ce qu'Antoine appelait le sentiment que la décision se prend à une échelle internationale et le besoin de mieux comprendre ce qui va se passer pour les États hôtes, entre la France et la Suisse, et également dans l'articulation entre les deux. Si vous voulez remettre votre diapositive sur cette période-là, sur le calendrier... Qu'est-ce qui va se passer en 2028 ? Vous nous expliquez qu'il y a une séquence où les États vont prendre des décisions en fonction de leur constitution, en fonction... Ça passe au Parlement, etc.. C'est ça ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

C'est-à-dire en 2028, le CERN va fournir tous les documents qui sont demandés par les États qui siègent au Conseil, qu'ils jugent nécessaires pour éclaircir leur prise de décision. Une fois que ces documents sont fournis, ça va dans un certain nombre de comités dans les ministères. Ensuite, chaque État va prendre une décision selon sa gouvernance. Là, le CERN n'a aucune influence. Ensuite, tous les États vont se re-retrouver avec ce qu'ils ont décidé chez eux et, probablement d'abord débattre, et ensuite essayer de trouver un consensus ou bien sinon, voter sur la pertinence du projet. La France et la Suisse sont États membres du CERN, c'est-à-dire, ils ont signé la Convention pour la création du CERN en 1954. Et depuis, ils font partie du CERN et de ses instances de gouvernance, comme tous les autres États également.

Bien sûr, il y a une attention particulière qui est donnée aux États hôtes avec lesquels on travaille, surtout préalable à cette date en 2028, pour éclaircir tous les dossiers et toutes les questions qui peuvent venir spécifiquement dans les États hôtes et qui seront aussi mis à disposition ensuite des autres États membres du Conseil pour leur délibération. Est-ce que ça... ?

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Il faut quand même que la salle puisse s'exprimer. Juste quand vous dites : « Attention particulière », qu'est-ce que ça veut dire en termes de gouvernance juridique, etc.. ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

Au niveau juridique, c'est tous les États hôtes qui ont une voix, tout simplement. Mais il y a une manière comment le Conseil fonctionne où, effectivement, les différents États peuvent prendre la parole, peuvent s'exprimer, peuvent soumettre des documents. Et c'est là-dedans que, certainement, les États hôtes peuvent faire valoir leur vision des choses pour les autres États. Mais ensuite, c'est une organisation intergouvernementale et les votes sont pris par l'ensemble des États qui sont États membres.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ok, merci beaucoup. Effectivement, on va passer la parole à la salle et c'est super parce que je n'ai pas besoin de faire un appel. J'ai déjà une personne qui veut s'exprimer, donc allez-y. On va vous donner un micro, parce que sinon, on ne vous entend pas du côté de la visio.

### **Mme Isabelle BASTID - Participante**

Isabelle Bastid, de Groisy. Juste une petite question par rapport à la gouvernance. Il faut que je me lève... Par rapport à la prise de décision ? La prise de décision, c'est les 25 États membres. Est-ce que c'est à l'unanimité ? Est-ce que c'est à la majorité ? Comment ça se passe ? Parce que vous nous dites, effectivement, il y a un consensus, ce que j'entends, mais en finalité, au vote, comment ça se passe ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

En fait, le Conseil n'a pas encore vraiment décidé sur la modalité de la décision qu'il veut prendre. Non... Dans les règlements financiers du CERN, il y a normalement des majorités simples pour des petits projets, une fois qu'ils sont aussi validés par le Comité des finances. Pour les grands projets, le Conseil s'est donné la possibilité de définir une procédure ad hoc pour approuver les projets. Pour cela, il va se réunir en janvier prochain dans une retraite de deux jours pour débattre entre les différents États comment ils souhaitent prendre la décision.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci. On va prendre peut-être un certain nombre de questions. Il y a une personne là-bas, je vous ai bien noté.

### **M. Joël DURET- Participant**

Oui, bonsoir. Nous sommes des agriculteurs, moi et mon voisin, en plein sur une plateforme. Nous, on veut vous faire part de notre colère parce que c'est plus... au départ de ce projet, on était choqués. Maintenant, c'est la colère qui

monte. Je vous garantis qu'on mettra tout en œuvre pour ne pas voir nos vallées détruites par le CERN. Parce que vous vous implantez dans les zones les plus vertes, les plus sauvages de notre département. Et ça, c'est complètement inacceptable.

Nous, on a un autre projet. Personnellement, moi, je suis parti en culture biologique. On a un projet de biovallée et vous, vous venez, vous arrivez en plein là. Mais pour nous, c'est foutu. Il y a deux projets. Pourquoi pas consulter la population savoyarde ? Nous, on a un contreprojet. C'est la culture paysanne biologique, si possible, parce que je suis producteur biologique, mais je ne suis pas anti-agriculteur conventionnel. Le but, c'est de sauvegarder cette agriculture paysanne qui peut complètement disparaître avec ça, parce que vous implantez exactement les endroits les plus sauvages. Moi, je fais appel aussi aux élus : On a besoin de vous pour protéger notre territoire. Que font-ils, les élus, là ? Nous, on a besoin d'eux, on a besoin de leur soutien.

Développer ou protéger, c'est antinomique. Donc, il faut faire un choix à un moment donné. Nous, on demande à ce que les élus, l'État, la région nous disent : Il y a des zones à protéger, l'agriculture, les zones vertes. On a commencé à faire dans le département des villes à la campagne. Maintenant, on va faire les usines. Et quoi comme usine ? C'est des choses incroyables qui arrivent. Vous venez avec des superstructures. Nous, c'est quatre hectares qui peuvent être détruits. En fait ce qu'on veut, je vais résumer en une phrase : On ne veut pas échanger nos forêts, nos champs, contre du béton.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci de votre contribution, mais qui n'appelle pas de réponse. Il y avait Monsieur ici.

### **M. Frédéric HOGBÉ - Participant**

Bonjour, je suis conseiller municipal. Je ne suis pas de la ville ...

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Mettez bien votre micro...

## **M. Frédéric HOGBÉ - Participant**

Je suis conseiller municipal. Là où j'étais surpris par rapport à ce processus, c'est que les communes ne sont pas tellement consultées dans le projet, pas plus que n'importe quelles personnes. On participe au débat public comme n'importe quelles personnes. Deuxièmement, à la fin de ce débat public, il y a une synthèse, à ce que je comprends, qui est rédigée par les personnes de votre équipe, mais il n'y a pas de vote de la part des participants, il n'y a pas de moyen d'être représentatif à travers toutes les informations que vous allez avoir.

Et si on a un projet qui, en chiffres, vous vouliez des comparaisons, il y avait 14 millions de tonnes de déchets. Ça représente l'équivalent de 25 millions de déchets des habitants d'une année. Il y avait l'impact CO<sub>2</sub> qui était mentionné. C'est équivalent à 65 000 personnes. Vous avez la consommation électrique, en construction, par rapport à vos chiffres et divisé par la consommation annuelle des gens, c'est 225 000 personnes, en construction, qui vont tirer de l'électricité. 750 000 personnes, en fonctionnement, 1 250 000 personnes dans le futur projet d'électricité qui vont être utilisées ici et pas ailleurs en Europe, puisque tout est relié en électricité.

Donc, ne pas avoir le choix de décider, d'un côté, nous, on n'a pas de médecins et de l'autre côté, on nous fait un projet avec des impacts énormes sur lesquels on n'a pas le choix. On ne comprend pas à quoi on sert.

## **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ok, merci. On va prendre plusieurs questions. On va prendre deux autres questions. Les bras qui se lèvent. Il y a déjà une personne.

### **M. Christian GOMBERT - Participant**

Ça marche là ? La question, elle n'a pas été abordée dès le départ. Je pense que dans un territoire aussi contraint, c'est normal qu'on ait tous le même avis. On se dit : Il vaudrait mieux que ça se fasse ailleurs. Tant que ce projet, on voit qu'il avance - et même, je crois qu'il n'y aura pas de droit de veto d'un pays - de toute façon, on peut dire comme c'est parti là, ça se fera. Quel est l'enjeu s'il ne se faisait pas ici ? Est-ce que ça met en péril le CERN actuel ? Est-ce que si la recherche fondamentale change de continent - parce que dans ce cas-là, il faut imaginer les choses comme ça - que toute cette recherche parte, par exemple en Chine, quel peut être l'impact, effectivement, au-delà de notre local, sur la recherche fondamentale en France et en Europe ?

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ok, merci. On va prendre une dernière question. Je crois qu'il y a des personnes là. Oui, vous, vous levez la main. Excusez-moi, mais vous levez la main depuis très longtemps.

### **M. Gautier PRÉAUX - Participant**

Bonjour, Gautier Préaux. Je suis aussi élu au niveau de Terre Valsérhône. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est Bellegarde, le bassin, on n'est pas concerné directement par l'Anneau. Nous, ce qu'on va voir passer, c'est 1 000 camions de plus pendant 5 ans. Dans ce qu'on a vu au niveau financier, c'est que sur les - que je ne dise pas de bêtises - 15 milliards de francs suisses prévus, il n'y a rien pour les aménagements autour. Ça, ça m'inquiète beaucoup, c'est : Qui va financer toutes les infrastructures routières, ferroviaires ? On en a parlé de la médecine parce qu'il va falloir soigner les ouvriers pendant cinq ans. On parle de l'éducation aussi. À qui revient cette charge ? Sachant qu'autant que je sache, le CERN ne paie pas d'impôt dans le coin.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Est-ce que vous avez une question plus précisément sur la gouvernance ?

### **M. Gautier PRÉAUX - Participant**

Une question de gouvernance pour être plus précis parce que... Excusez-moi, j'ai voulu prendre la parole tout à l'heure sur la finance et ce n'était pas le moment. En termes de gouvernance, je reviens sur le questionnement, c'est quel poids les citoyens, les élus, enfin les collectivités - parce qu'on représente les citoyens - vont avoir dans la décision finale de construction de ce projet ? Et même si on n'a pas de poids dans la décision finale, ça va être dans les aménagements autour. Comment est-ce qu'on va réussir faire cohabiter ce projet avec les habitants qui sont déjà là, les entreprises qui sont déjà là, les infrastructures qui sont déjà là ? Merci.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ok, merci beaucoup. On va déjà répondre à ce lot de questionnements. Il y a peut-être quelque chose qui a été évoqué autour : Est-ce qu'il existe un droit de veto d'un pays ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

Ça dépend de la manière comment le Conseil va décider de définir l'approbation. Actuellement, il faut une recommandation positive du Comité de finances où il y a les pays qui portent 70% du budget qui doivent être positifs. Il y a... la France pèse à peu près 15%, donc la France et un autre pays peuvent être une minorité bloquante.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

OK. Sur des questions qui se rejoignent, la place des élus territoriaux qui ne se sentent pas tellement consultés dans le processus qui a été présenté ?

### **M. Stéphane VIALLET - Préfecture de région**

Peut-être je vais prendre la parole, si vous le permettez. D'abord, vous dire que je ne l'ai pas précisé et c'est avec toute humilité que je me présente devant vous ce soir, parce que je suis sur le projet depuis cinq mois, donc, j'essaie de

répondre à toutes les questions telles que vous avez... Si je ne réponds pas à la question, je reviendrai vers vous pour vous apporter une réponse.

Sur la question de de la place des élus. La préfète de région qui est partie, la préfète Buccio, avait mis en place une concertation avec les collectivités qui étaient concernées par le tracé et/ou les sites de surface. En sachant qu'une réunion a eu lieu le 19 mai, à laquelle vous étiez d'ailleurs, Monsieur, je crois que vous m'avez posé la question. On a échangé ensemble là-dessus. D'ailleurs, il me semble que j'ai apporté un certain nombre de réponses à votre question. Les élus les plus concernés, même si la volonté qui a été faite - c'est une soirée qui a eu lieu ici même, d'ailleurs, le 19 mai dernier, à laquelle l'État souhaite apporter des éléments de contexte et préciser un certain nombre d'éléments, de calendrier, de prise de décisions aux élus et aussi d'être en écoute des questions que vous avez pu avoir et on s'est attaché à y répondre.

Je n'ai pas de doute que le nouveau préfet Guyot sera dans la même lignée d'entretenir des liens étroits avec l'ensemble des collectivités du territoire, en sachant que les communautés de communes et les communautés d'agglomérations concernées sont aussi invitées et sollicitées. Donc, sachez que l'État souhaite aussi, de manière très institutionnelle, concerter et consulter les collectivités territoriales impactées par le projet. Ça, c'est la première des choses.

La seconde, c'est... Je vais peut-être m'arrêter là, parce qu'après sinon, je vais repartir sur autre chose. Mais allez-y, Monsieur Chevallier, je vous laisse...

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Peut-être, justement, puisqu'on est sur les collectivités, en complément à une question qui nous vient des personnes en visio, il n'est pas fait mention du Grand Genève. Est-ce qu'il est partenaire décisionnel du projet ?

### **M. Stéphane VIALLET – Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes**

Peut-être je peux apporter un élément de réponse. En tout cas, le Grand Genève - c'est les collectivités, notamment pour la France, le pôle

métropolitain du Genevois Français auquel adhèrent la plupart des collectivités qui constituent l'arc autour du canton de Genève - était invité, notamment à la réunion du 19 mai, que j'évoquais la dernière fois, et sont consultés au même titre que les autres collectivités. L'instance internationale du Grand Genève, c'est-à-dire que si c'est Grand Genève en tant que projet de planification, parce que c'est ça l'entité, elle est aussi consultée dans le cadre des échanges au titre du CRFG, du Comité régional Franco-Genevois.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup. Sur les aspects de prise en compte de la parole des citoyens et citoyennes, moi, j'ai envie de vous poser la question : Comment vous envisagez ce moment où nous, on va vous rendre le rapport et ce que vous allez faire de ce qui va être dit de cette représentation, de l'ensemble des avis ? Quels engagements vous pouvez prendre ce soir ? Qu'est-ce que vous pouvez en dire ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

Je pense que tout d'abord, j'aimerais dire que l'idée, c'est de comprendre quelles sont les difficultés qu'il y a avec le projet, d'essayer d'y apporter des réponses, d'essayer d'apporter des précisions. Même si vous n'avez pas toutes les réponses que vous aurez souhaitées ce soir, le temps est contraint et il y a, je pense, un certain nombre de réunions qui sont vraiment dédiées au sujet où on peut aller en profondeur. Avec ça, nous, on va considérer aussi le projet et voir ce qu'on peut faire pour répondre à vos questions, pour répondre à vos difficultés, vos préoccupations. Ensuite, le moment où on aura les conclusions, ils vont aussi être transmis au Conseil du CERN, qui va certainement en prendre note, en débattre et les prendre en compte pour ces conclusions.

### **M. Stéphane VIALLET – Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes**

Est-ce que je peux me permettre une petite précision : au titre de la réglementation, parce que l'État est garant du respect de la réglementation, c'est ce que je disais, sur la question de la prise en compte de ce que vous allez pouvoir dire. Et notamment, et ça, ça a été très bien redit par le président de la CNDP - et vous l'avez redit aussi - le moment du débat public, ce n'est pas un

moment où on est pour, on est contre et décisionnaire. C'est-à-dire que du coup, les décisions... Madame Bassler vous les a précisées au titre du CERN, mais encore une fois, je redis, la France, en tant qu'État hôte, en tant que pays membre du CERN, pardon, dans un premier temps, la France a bien quelque part deux statuts dans cette histoire. En tant qu'État membre, elle sera consultée comme, par exemple, l'Autriche. Mais à l'inverse de l'Autriche, la France aura aussi à se positionner sur le volet territorial du projet, avec tout ce que vous avez déjà exprimé ce soir. Et donc, cette décision-là, la France aussi, s'il devait advenir que ce projet doive se poursuivre, bien sûr, la réglementation prévoit - et c'est une disposition très importante sur la prise en compte de ce que vous allez exprimer - c'est les enquêtes publiques.

Parce que les autorisations administratives que j'évoquais, elles seront toutes, compte tenu de la nature du projet, soumises à des enquêtes publiques. Enquêtes publiques, notamment sur des principes de procédures. Sans rentrer trop dans le détail technique, mais il me semble que c'est important, c'est les principes de déclaration d'utilité publique. C'est-à-dire qu'on n'est pas du tout dans les Jeux olympiques. Et justement, comment ?...

Écoutez, en tout cas, moi, le mandat qui est le mien aujourd'hui, c'est de faire en sorte de faire respecter la réglementation. Je vous dis qu'aujourd'hui - et je suis en capacité de vous dire, et c'est déjà ce qui a été dit au CERN et c'est ce qu'on redira dans l'instance de coordination qui est le comité tripartite que j'évoquais tout à l'heure - la France insiste et a déjà dit au CERN que la procédure, ce serait « Déclaration d'utilité publique » si on devait aller plus loin. Déclaration d'utilité publique pour toutes et tous, c'est bien la prise en compte - et je pense qu'on touche du doigt, en fait, moi, j'entends tout ce qui est dit ici. Un principe fondateur de notre démocratie, c'est les questions d'intérêt général et d'intérêt particulier. Et ce que devra jauger, ce que devront jauger les enquêtes publiques des autorisations que j'évoque, c'est notamment cette question de : Est-ce que l'intérêt général de ce projet, s'il devait advenir, prévaudra sur certains aspects d'intérêt particulier, mais auquel cas, avec toujours le souci d'inscrire les démarches à la fois d'évaluation environnementale et de l'ensemble des procédures sur *éviter, réduire, compenser*. En tout cas, sachez que c'est un dispositif fondateur de démocratie et que l'État veillera à ce que celui-ci soit respecté.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup. On va prendre juste deux dernières questions parce que les deux bras qui étaient là, qui se sont beaucoup levés... Deux dernières questions puisque le temps passe et qu'on va bientôt finir.

### **Mme Elisabeth CHARMOT - Participante**

Moi, j'avais une question sur la gouvernance, puisqu'on en était à la gouvernance. Moi, j'aimerais bien que lorsque vous allez faire votre réunion avec les représentants, fois deux, de 23 États, qu'il y ait les opposants qui soient entendus. Parce que s'il n'y a que les gens du CERN, c'est sûr qu'ils seront contraints de voter pour. Moi, j'aimerais bien que nous, on puisse être présents, soit les opposants, soit des gens du GIEC, par exemple, soit des paysans comme le monsieur de Viry qui s'exprimait tout à l'heure, soit des gens de Co-CERNés, l'association dont je fais partie, mais qui puissent nous entendre, nous, les gens du territoire. Parce qu'autrement, c'est facile quand on habite l'Autriche ou le Danemark de voter pour un projet. C'est facile pour vous, Madame Bassler, mais vous ne vivez pas notre quotidien. Ce n'est pas vous à qui on prendra les terres. Ce n'est pas vous qui aurez les camions devant vous. Ce n'est pas vous qui vivrez avec une température à 50 degrés, ce sont nos enfants. Là, c'est pour ça que j'aimerais bien qu'il y ait des gens du GIEC aussi pour s'exprimer.

Et aussi parce que le CERN nous présente le projet comme étant le seul qui lui permette de survivre, comme s'il ne pouvait pas faire autre chose que des cyclotrons qui ont déjà 100 ans. Le concept, il a déjà 100 ans et c'est de plus en plus gros, comme s'il était incapable de se renouveler et d'inventer d'autres choses. Il y a une espèce de chantage que nous fait le CERN à dire : Si vous ne voulez pas le FCC, on meurt. Donc, si ce n'est pas ça, si c'est ce discours-là qui est tenu devant les 23 fois 2 représentants des États, c'est sûr qu'ils vont se dire : Non, on ne veut pas que le CERN ferme. Donc, on vote Oui parce qu'ils n'auront aucune connaissance des impacts territoriaux aussi.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions? Oui, voilà. Oui ? Oui, désolé. On ne pourra pas prendre toutes les questions. Je

dis d'emblée que je vous renvoie vers la plateforme Internet et puis, posez-les aussi sur les tables. Elles ne sont pas perdues. Allez-y. Pour une intervention courte, s'il vous plaît, puisqu'on...

### **M. Rémi FONTAINE – Co-Cernés**

J'avais juste une remarque à faire sur le calendrier global. Rapport de faisabilité terminé le 31 mars 2025. Pour moi, on est toujours en phase de faisabilité étant donné qu'il reste encore quatre ou cinq forages à faire, surtout sur la région du Lac Léman et le territoire suisse entre Challex et Satigny. Donc, on s'en fout des résultats futurs des forages ou on sait déjà les résultats des forages ? Parce qu'on sait déjà que les résultats des forages...

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Excusez-moi, par contre, que l'on s'achemine vraiment vers la fin. Et pour le coup, ce n'est pas une question de gouvernance, là, c'est une question liée à l'étude de faisabilité. Moi, je retiens par contre cette question : Comment les 23 États membres vont décider ? Quelle connaissance ils auront, notamment de ce débat public et de ce que d'autres organisations pourraient avoir ? La question avait été posée aussi par le Groupe Citoyen. Est-ce que les ONG sont associés d'une manière ou d'une autre à la décision ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

Dans le conseil du CERN, il n'y a pas des ONG. Il n'y a que les représentants des États membres qui se réunissent. Sur la prise en compte, je pense que c'est sur la base de documents que le conseil va avoir le retour de ce débat public et dont il va prendre compte. Mais je pense qu'il faut bien comprendre une chose aussi. Les représentants qui viennent au Conseil du CERN, ils sont nommés par leur gouvernement. Ils sont généralement issus soit des ministères des Affaires étrangères, soit des ministères des Recherches. Ils ont bien sûr une connaissance bien plus large qu'uniquement le CERN. Ils ne sont pas forcément des gens qui défendent le CERN à tout prix. C'est des gens qui font une politique scientifique dans leur pays, qui font une politique scientifique pour l'Europe et qui vont prendre une décision en connaissance de tous les éléments qu'on va leur présenter.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Très bien. Il y avait une toute dernière question qui, notamment, avait été posée par Antoine en visio sur l'impact d'une nouveauté pour vous qui est l'apport de financement privé. Quel impact ça a sur la décision ? Est-ce que ça modifie la décision ? Quelle place ont les financeurs privés dans la décision finale ?

### **Mme Ursula BASSLER - CERN**

Les financeurs privés n'ont aucune place dans la décision finale. C'est-à-dire, c'est des gens qui, par philanthropie, ont émis une promesse de financement, ce qui est bien sûr très apprécié par les États membres, parce que ça réduit les coûts pour les États membres, mais ils n'ont aucune place dans la gouvernance.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Ok, merci. On va donc clore ce temps. Comme je le dis, il y a peut-être une frustration parce que j'ai vu des mains se lever et vous n'avez pas pu poser votre question. La plateforme est ouverte, donc vous pouvez la poser à cet endroit. Cette question de la gouvernance va forcément revenir, rebondir dans le temps du débat. Mais comme il est 21h00 et je ne voudrais pas vous lâcher trop tard et qu'on a prévu aussi un petit moment, un cocktail à la fin, on peut aussi poursuivre les échanges à cet endroit-là.

Je veux juste vous donner la vision des réunions publiques et des webinaires, sachant que, comme vous l'avez compris, ce n'est pas les seuls moments du débat. Il y a des temps de présence dans les espaces publics, il y a le Groupe Citoyen qui travaille, il y a vraiment plein de... plusieurs modalités qui sont proposées. Mais pour ce qui est des réunions publiques, un exercice un peu similaire que ce qu'on a fait ce soir en TD d'arpentage va être fait à Challex et sur la communauté de communes de Cruseilles le 9 juin et le 10 juin. Le 17 juin à Lyon, la question Sciences et sociétés qui abordera la question qui a commencé à être abordée autour de la place des citoyens face à la science. Le

23 juin, un webinaire sur les questions d'opportunités et des alternatives. Le 2 juillet, à Annemasse, une réunion Chantier et gestion des matériaux excavés. Le 8 juillet, à Saint-Julien-en-Genevois, une réunion Eau et hydrogéologie en lien avec la concertation suisse. Le 20 juillet, un webinaire Retour d'expérience sur le LEP et le LHC. Vous avez sur le site internet depuis deux jours un document qui s'appelle Retour d'expérience sur le LEP et le LHC. On vous invite à le consulter et à faire vos retours par rapport à ce document.

On n'a pas mis toutes les dates, il me semble. Si, on les a toutes mises ? mais je vais peut-être arrêter la liste. Simplement, le 26 août, ce forum du débat qui va être un grand moment du débat. Il y a aussi le 7 août, une conférence dans le cadre de la Nuit des étoiles. Et puis, différentes dates au mois de septembre sur les impacts et opportunités socio-économiques, coûts et financements, cycle complet, énergie et raccordement, réunion d'approfondissement sur Environnement et territoires et la réunion de clôture du 30 septembre. Je vous l'ai fait un petit peu rapidement, mais vous avez les dépliants qui sont dans la salle et pour les personnes qui sont en visio, tous ces éléments sont sur le site internet.

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

Je vous remercie de votre participation pour cette soirée. Comme il a été dit, il y aura effectivement un compte rendu intégral de l'ensemble des éléments que vous avez produits ce soir. Donc, laissez bien les éléments sur les tables. Et puis, on se retrouve très prochainement le 9 juin à Challex. Merci beaucoup.